

# La Propriété industrielle

Paraît chaque mois  
Abonnement annuel:  
fr.s. 135.—  
Fascicule mensuel:  
fr.s. 13.—

99<sup>e</sup> année - N<sup>o</sup> 3  
Mars 1983

Revue mensuelle de  
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

## Sommaire

UNIONS INTERNATIONALES	
— Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. Centenaire . . . . .	93
— <b>Traité de Budapest (micro-organismes)</b>	
I. Acquisition du statut d'autorité de dépôt internationale. <i>Culture Collection of the Commonwealth Mycological Institute</i> . . . . .	93
II. Exigences communiquées en vertu de la règle 6.3.b) du Règlement d'exécution. <i>Culture Collection of the Commonwealth Mycological Institute</i> . . . . .	95
— <b>Traité de Nairobi (symbole olympique)</b>	
I. Adhésion. Guatemala . . . . .	95
II. Ratification. Congo . . . . .	95
ACTIVITÉS DU BUREAU INTERNATIONAL	
— L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1982 ( <i>seconde partie</i> ) . . . . .	96
OBTENTIONS VÉGÉTALES	
— <b>Convention internationale pour la protection des obtentions végétales.</b> Ratification de l'Acte de 1978. France . . . . .	110
RÉUNIONS DE L'OMPI	
— <b>Union de Paris.</b> Conférence diplomatique de revision de la Convention de Paris (troisième session) . . . . .	111
— <b>Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)</b> . . . . .	121
— <b>Union du PCT.</b> Comité de coopération technique . . . . .	124
— <b>Union IPC.</b> Comité d'experts . . . . .	125
ÉTUDES GÉNÉRALES	
— Quelle protection pour les caractères typographiques en Suisse? (K. Stoyanov) . . . . .	127
— <i>Corrigendum</i> — La protection par brevets dans le domaine du génie génétique (A. Hüni et V. Buss) . . . . .	131
NOUVELLES DIVERSES	
— République de Corée . . . . .	132
CALENDRIER DES RÉUNIONS . . . . .	132

## LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

— *Note de l'éditeur*

— TRAITÉS MULTILATÉRAUX

Protocole relatif aux brevets et aux dessins et modèles industriels dans le cadre de l'Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESA-RIPO) (adopté le 10 décembre 1982 à Harare (Zimbabwe)) . . . . . Texte 1-008

© OMPI 1983

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

ISSN 0033-1430



## Unions internationales

### Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle

#### CENTENAIRE

Il y aura cent ans le 20 mars 1883 qu'a été signée à Paris, par les plénipotentiaires de onze Etats<sup>1</sup> réunis pour la circonstance au Palais du Quai d'Orsay, qui abrite le Ministère français des affaires étrangères, la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. La Convention, qui avait fait l'objet de deux conférences diplomatiques préparatoires — la première en 1880 et la seconde en 1883 — est entrée en vigueur dans 14 Etats<sup>2</sup> le 7 juillet 1884.

La Convention de Paris est née de la forte expansion du commerce international pendant la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette expansion a souvent été entravée par les législations nationales en matière de propriété industrielle, qui rendaient difficile sinon impossible la protection des inventions, des marques ou des dessins ou modèles industriels étrangers. Dans ces conditions, il est rapidement apparu nécessaire de protéger la propriété industrielle à l'échelon international.

<sup>1</sup> Belgique, Brésil, El Salvador, Espagne, France, Guatemala, Italie, Pays-Bas, Portugal, Serbie et Suisse. Voir les *Actes de la Conférence internationale pour la protection de la propriété industrielle, réunie à Paris du 6 au 20 mars 1883 (2<sup>e</sup> édition)*, Berne, Bureau international de l'Union, 1900, pp. 30 à 37.

<sup>2</sup> A savoir les onze Etats mentionnés dans la note précédente plus l'Equateur, la Grande-Bretagne et la Tunisie qui avaient adhéré à la Convention dans l'intervalle. Voir *La Propriété industrielle, Organe officiel du Bureau international de l'Union pour la protection de la propriété industrielle*, volume 1, N<sup>o</sup> 1, 1<sup>er</sup> janvier 1885, p. 1.

A l'origine, la Convention de Paris ne comportait que 19 articles et avait une portée limitée. Elle a été révisée et complétée à six reprises au cours des cent dernières années (en 1900, 1911, 1925, 1934, 1958 et 1967) en fonction de l'évolution des impératifs des temps modernes. C'est ainsi que la version la plus récente de la Convention, c'est-à-dire l'Acte de Stockholm de 1967, comporte 46 articles et est cinq fois plus longue que le texte original. Une septième révision, commencée en 1980, est en cours.

L'OMPI célébrera le Centenaire de la Convention de Paris le 26 septembre 1983 dans le cadre d'une cérémonie qui sera organisée au siège de l'Organisation à Genève, à l'occasion des réunions annuelles de ses organes directeurs. En outre, une étude en deux parties de M. Arpad Bogsch, Directeur général de l'OMPI, consacrée à l'historique et à l'influence de la Convention de Paris, sera publiée dans deux numéros successifs de *La Propriété industrielle*. Par ailleurs, rappelant ainsi le rôle prépondérant qu'il a joué dans l'élaboration de la Convention de Paris, le Gouvernement français célébrera aussi le Centenaire de la Convention dans le cadre d'une cérémonie qui doit avoir lieu à Paris le 25 mai 1983.

Au cours de ses cent premières années d'existence, la Convention de Paris est apparue comme un instrument souple et fiable régissant les relations internationales dans le domaine de la propriété industrielle. Le fait que 92 Etats<sup>3</sup> sont actuellement parties à la Convention témoigne de la faveur dont elle jouit dans le monde.

<sup>3</sup> Pour la liste des Etats parties à la Convention au 1<sup>er</sup> janvier 1983, voir *La Propriété industrielle*, 1983, p. 7.

### Traité de Budapest (micro-organismes)

#### I

#### Acquisition du statut d'autorité de dépôt internationale

#### CULTURE COLLECTION OF THE COMMONWEALTH MYCOLOGICAL INSTITUTE

La communication écrite suivante, adressée au Directeur général de l'OMPI par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Office des Nations

Unies et des autres organisations internationales à Genève en vertu de l'article 7 du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, a été reçue le 31 janvier 1983 et est publiée par le Bureau international de l'OMPI en vertu de l'article 7.2)a) dudit Traité:

1. « J'ai l'honneur de me référer au Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets, ouvert à la signature à Budapest du 28 avril au 31 décembre 1977. Conformément aux dispositions de l'article 7 dudit Traité,

le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord désigne la *Culture Collection of the Commonwealth Mycological Institute* comme autorité de dépôt internationale. Le Gouvernement du Royaume-Uni donne l'assurance que la *Culture Collection of the Commonwealth Mycological Institute* remplit et continuera de remplir les conditions énumérées à l'article 6.2) du Traité à l'égard des autorités de dépôt internationales. Les renseignements requis au sujet de l'institution de dépôt ainsi désignée figurent ci-après.

2. » En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander d'engager la procédure prévue par le Traité et son Règlement d'exécution à propos de l'acquisition du statut d'autorité de dépôt internationale par l'institution désignée dans la présente.

3. » La *Culture Collection of the Commonwealth Mycological Institute* (CMI CC) est située au Royaume-Uni, au *Commonwealth Mycological Institute*, Ferry Lane, Kew, Richmond, Surrey, TW9 3AF, Angleterre.

4. » La CMI CC dépend des *Commonwealth Agricultural Bureaux* (CAB), organisme constitué en société en vertu d'une ordonnance, la *Commonwealth Agricultural Bureaux (Immunities and Privileges) Order 1982 (Statutory Instruments 1982 No. 1071)*, déposée devant le Parlement conformément à la Loi de 1981 sur les organisations internationales. La CMI CC est financée à la fois par les cotisations des 28 pays du Commonwealth membres des CAB et du Ministère de l'industrie.

5. » La CMI CC a une existence permanente depuis 1947 et est installée dans les bâtiments du CMI depuis cette époque. Auparavant, les cultures étaient conservées à la *National Collection of Type Cultures* du *Lister Institute*. La CMI CC a actuellement un effectif de sept personnes, dont une possède un diplôme universitaire et une autre une qualification équivalente. Elle peut en outre s'assurer, fréquemment et sans difficultés, le concours de treize experts en taxonomie du CMI (tous diplômés de l'Université). Le CMI met aussi du personnel administratif et technique d'appui à sa disposition. Ce personnel est pleinement compétent et en mesure d'accomplir les tâches scientifiques et administratives requises en vertu du Traité de Budapest. La CMI CC est affiliée à la Fédération mondiale des collections de cultures (*World Federation for Culture Collections*) et a acquis une réputation incontestée pour ses travaux concernant la conservation, le contrôle, l'authentification et la distribution des cultures de champignons autres que les espèces notoirement pathogènes pour l'homme et l'animal, les levures et les hyménomycètes. A l'heure actuelle, la collection contient plus de 10.000 isolats de champignons et

elle s'agrandit d'environ 300 à 400 nouveaux isolats par an. La CMI CC accomplit son travail de façon impartiale et objective et sera, aux fins du dépôt prévu par le Traité, à la disposition de tous les déposants aux mêmes conditions.

6. » La CMI CC dispose de toutes les installations nécessaires à la culture des champignons qu'elle accepte en dépôt, à leur vérification et à leur conservation à long terme. Les cultures sont conservées en règle générale par lyophilisation et à des températures extrêmement basses (cryoconservation dans l'azote liquide), dans des ampoules hermétiques à toute contamination de l'extérieur. Les cultures qui ne supportent pas la lyophilisation peuvent être repiquées et recouvertes d'une couche d'huile, conservées en milieu aqueux, congelées ou mélangées à de la terre ou à du gel de silice. Les cultures déposées sont conservées en double dans un bâtiment séparé de celui qui abrite la collection principale. Pour réduire les risques de perte, on observe les critères scientifiques et administratifs les plus stricts et toutes les mesures de sécurité nécessaires sont prises. Toutes les cultures déposées sont enregistrées sur des formules standard. Pour réduire les risques de perte ou de destruction accidentelle, on est en train d'installer une unité de traitement informatique des données, dont les archives seront conservées en double dans un bâtiment séparé. Un fichier codé va être mis sur ordinateur pour les cultures déposées en vertu du Traité de Budapest. Les cultures en question seront conservées par cryoconservation et/ou par lyophilisation. Les ampoules lyophilisées seront stockées dans des tiroirs verrouillés et les codes d'extraction des cultures hors de l'azote liquide conservés dans un fichier verrouillé. Toutes les précautions seront prises pour éviter la perte ou la contamination des cultures déposées en vertu du Traité.

7. » La CMI CC est équipée et gérée de façon entièrement conforme aux dispositions de la Loi du Royaume-Uni de 1974 sur la santé et la sécurité du travail bien que, comme il convient de le souligner, la quasi-totalité des cultures de la collection ne soient pas pathogènes pour l'homme et que seules les cultures non pathogènes seront acceptées en dépôt en vertu du Traité.

8. » La CMI CC acceptera en dépôt les isolats de champignons, autres que les espèces notoirement pathogènes pour l'homme et l'animal, et les levures qui peuvent être conservés sans altération notable de leurs propriétés par les méthodes de conservation usuelles.

9. » Conformément au Règlement d'exécution du Traité de Budapest, la CMI CC :

a) examinera la viabilité des micro-organismes précités et les conservera;

- b) délivrera un récépissé et des déclarations sur la viabilité selon les prescriptions;
- c) observera les règles fixées en matière de secret; et
- d) remettra des échantillons dans les conditions et conformément à la procédure fixées.

10. » Au nom de l'institution de dépôt désignée, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à la règle 6.3.a) du Règlement d'exécution du Traité, la CMI CC exige, avant d'accepter un micro-organisme en dépôt,

- 1) que le micro-organisme soit déposé sous la forme et dans la quantité qui sont nécessaires afin qu'elle puisse s'acquitter convenablement de ses fonctions en vertu du Règlement d'exécution;
- 2) que soient remplies les formules de dépôt établies par elle aux fins des procédures administratives;
- 3) que la déclaration écrite visée à la règle 6.1.a) ou 6.2.a) soit rédigée en anglais;
- 4) que la taxe de conservation visée à la règle 12.1.a)i) soit payée; et
- 5) que le déposant remplisse la formule de demande de la CMI CC en concluant avec celle-ci un contrat définissant les conditions d'acceptation du dépôt.

11. » La CMI CC perçoit les taxes suivantes:

pour la conservation de chaque isolat de micro-organisme conformément aux dispositions du Traité: 400 livres  
pour la délivrance d'une déclaration sur la viabilité, dans les cas où la

règle 10.2 permet de percevoir une  
taxe: 50 livres  
pour la remise d'un échantillon  
conformément à la règle 11.2 ou  
11.3: 35 livres  
pour la délivrance d'une attestation  
conformément à la règle 8.2: 10 livres

Toutes les taxes acquittées au Royaume-Uni sont assujetties à la taxe à la valeur ajoutée, au taux en vigueur.

12. » La CMI CC accomplit tous ses travaux en anglais. »

(Traduction)

[Fin du texte de la communication]

En vertu de l'article 7.2)b) du Traité de Budapest, la *Culture Collection of the Commonwealth Mycological Institute* acquiert le statut d'autorité de dépôt internationale le 31 mars 1983 (date de la présente publication).

Communication Budapest N° 14 (cette communication fait l'objet de la notification Budapest N° 30, du 16 février 1983).

## II

**Exigences communiquées en vertu de la règle 6.3.b) du Règlement d'exécution du Traité de Budapest**

### CULTURE COLLECTION OF THE COMMONWEALTH MYCOLOGICAL INSTITUTE

Voir le paragraphe 10 de la communication reproduite ci-dessus sous I: Acquisition du statut d'autorité de dépôt internationale.

## Traité de Nairobi (symbole olympique)

### I. Adhésion

#### GUATEMALA

Le Gouvernement du Guatemala a déposé le 21 janvier 1983 son instrument d'adhésion au Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique, adopté à Nairobi le 26 septembre 1981.

Ledit Traité est entré en vigueur à l'égard du Guatemala le 21 février 1983.

Notification Nairobi N° 8, du 21 janvier 1983.

### II. Ratification

#### CONGO

Le Gouvernement du Congo a déposé le 8 février 1983 son instrument de ratification du Traité de Nairobi.

Ledit Traité entre en vigueur à l'égard du Congo le 8 mars 1983.

Notification Nairobi N° 9, du 9 février 1983.

## Activités du Bureau international

### L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1982 \*

#### Activités de propriété industrielle et d'information en matière de brevets

#### I. Promotion des adhésions aux traités de propriété industrielle administrés par l'OMPI

##### Objectif

L'objectif est de promouvoir la réalisation des avantages de la propriété intellectuelle — tant la propriété industrielle que le droit d'auteur — en vue du progrès économique et culturel de tout pays. Conduisant naturellement au bénéfice de tels avantages, cet objectif est aussi de promouvoir l'adhésion des pays qui n'y sont pas encore parties aux traités administrés par l'OMPI.

##### Activités

*Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.* L'adhésion de la Guinée à la Convention de Paris a pris effet en janvier 1982. Le Mali a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de Paris en octobre 1982. A la fin de 1982, les Etats membres de l'Union de Paris étaient au nombre de 92.

*Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique.* Des instruments d'adhésion au Traité de Nairobi ont été déposés par l'Ethiopie en février, par la Guinée équatoriale en août et par l'Egypte en septembre 1982. Le Traité est entré en vigueur le 25 septembre 1982 pour ces Etats — à l'exception de l'Egypte — et pour le Kenya, qui avait ratifié le Traité en 1981. Le Traité est entré en vigueur pour l'Egypte le 1<sup>er</sup> octobre 1982.

Le Brésil, le Chili, la Nouvelle-Zélande et la Zambie ont signé le Traité de Nairobi en 1982, ce qui porte à 26 le nombre des Etats signataires.

\* Le présent article est la seconde partie d'un rapport sur les principales activités de l'OMPI en général et dans les domaines de la propriété industrielle et de l'information en matière de brevets. Les activités menées dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins font l'objet d'un rapport correspondant dans la revue *Le Droit d'auteur*.

La première partie traitait des activités de l'OMPI en tant que telle et des activités de coopération pour le développement dans les domaines de la propriété industrielle et de l'information en matière de brevets. La seconde partie traite d'autres activités menées dans ce domaine.

En avril 1982, des entretiens ont eu lieu à Genève avec des représentants du Comité international olympique et un consultant (qui avait présidé la Conférence diplomatique d'adoption du Traité de Nairobi); ils ont abouti à l'élaboration de « Dispositions types relatives à la protection du symbole olympique » — c'est-à-dire de dispositions pour la mise en œuvre du Traité de Nairobi dans les législations nationales des pays qui sont liés par ce Traité — qui ont été établies et publiées en français, en anglais, en arabe et en espagnol en septembre 1982. Le texte officiel allemand du Traité de Nairobi a été établi en juillet 1982 après consultation des gouvernements intéressés.

*Traité de coopération en matière de brevets (PCT).* Sri Lanka a déposé en novembre 1981 un instrument d'adhésion (sans réserve) au PCT, ce qui porte à 32 le nombre des Etats contractants du PCT.

Les entretiens entre des fonctionnaires de l'OMPI, de l'administration espagnole et de l'Office européen des brevets (OEB) sur des questions concernant l'adhésion de l'Espagne au PCT se sont poursuivis lors de réunions tenues en novembre 1981 à Genève et en février 1982 à La Haye.

Des entretiens ont eu lieu à Genève en avril 1982 entre le Directeur général et des fonctionnaires du Canada au sujet de la ratification éventuelle du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) par ce pays.

Des entretiens ont eu lieu à Rome en avril et à Genève en mai 1982 entre le Directeur général et des fonctionnaires de l'Italie afin de préciser les avantages et d'accélérer la procédure de l'entrée de l'Italie dans l'Union du PCT. En mai, juin et juillet 1982, un consultant de l'OMPI a poursuivi ces entretiens avec des fonctionnaires nationaux et a évoqué les mêmes questions avec les milieux privés intéressés. Ces entretiens ont été repris en septembre 1982 et se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'année.

Un fonctionnaire de l'OMPI et le Directeur général de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) se sont rendus en mission au Bénin, en Côte d'Ivoire et en Mauritanie en juin 1982 pour s'entretenir avec des fonctionnaires de ces Etats des avantages d'une entrée dans l'Union du PCT.

En août et en septembre 1982, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Séoul pour des entretiens portant sur le projet de législation relative à la mise en œuvre du PCT ainsi que pour présenter des exposés à l'occasion d'un séminaire sur le PCT organisé conjointement par l'OMPI et l'Office d'administration des brevets de la République de Corée.

*Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets.* Des communications ont été reçues du Royaume-Uni en janvier, juin et juillet 1982 au sujet de l'acquisition du statut d'autorité de dépôt internationale par trois institutions de dépôt de cet Etat membre. Ces communications ont été publiées dans les numéros de mars, juillet/août et septembre de la revue *La Propriété industrielle*.

Le texte officiel du Traité de Budapest et de son Règlement d'exécution a été publié en espagnol en juin, et en russe en juillet 1982.

*Traité de Genève concernant l'enregistrement international des découvertes scientifiques.* Le Cameroun a adhéré en avril 1982 au Traité de Genève concernant l'enregistrement international des découvertes scientifiques. Ce Traité n'est pas encore en vigueur.

*Arrangement de Nice concernant la Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques.* L'Acte de Genève de l'Arrangement de Nice a été ratifié en mars par la République démocratique allemande, en avril par le Portugal et en mai 1982 par la Hongrie et par l'Autriche.

*Arrangement de Vienne instituant une Classification internationale pour les éléments figuratifs des marques.* L'édition allemande de la Classification de Vienne a été publiée en avril 1982.

## II. Revision de la Convention de Paris

### Objectif

L'objectif est de reviser la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle afin d'y introduire de nouvelles dispositions et de modifier certaines des dispositions actuelles en vue de mieux répondre aux besoins des pays en développement. En outre, cette revision devrait faire entrer dans le texte des dispositions nouvelles reconnaissant pleinement le « certificat d'auteur d'invention », forme de protection des inventions qui existe dans plusieurs pays socialistes.

### Activités

En juin 1982, l'OMPI a publié le compte rendu analytique provisoire révisé des séances de l'Assemblée plénière et des séances de la Commission principale I tenues pendant la deuxième session de la Conférence diplomatique de revision de la Convention de Paris.

L'Assemblée de l'Union de Paris, en prenant, lors de sa session de novembre 1981, les mesures nécessaires pour la poursuite de la Conférence diplomatique, a décidé que lorsqu'un document concernant l'article 5A de la Convention de Paris, tel qu'il est proposé de le reviser, serait rédigé par les Gouvernements de l'Aus-

tralie et du Canada, éventuellement avec les gouvernements d'autres pays, et transmis au Bureau international en français et en anglais, il serait diffusé dans la série des documents d'information de la Conférence diplomatique. Ce document, appuyé par les Gouvernements de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande, a été reçu et diffusé par le Bureau international en juillet 1982.

*La troisième session de la Conférence diplomatique de revision de la Convention de Paris* s'est tenue à Genève du 4 au 30 octobre (première partie) et du 23 au 27 novembre (seconde partie) 1982.

La première partie de la troisième session a réuni approximativement 400 représentants de 83 pays, dont 63 sont membres de l'Union de Paris (Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cameroun, Canada, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Mexique, Monaco, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Sénégal, Sri Lanka, Suède, Suisse, Syrie, Tanzanie, Tchécoslovaquie, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Viet Nam, Yougoslavie, Zaïre), 13 ne sont pas membres de l'Union de Paris mais sont membres de l'OMPI (Arabie saoudite, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Inde, Pakistan, Qatar, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, Soudan, Yémen), et sept ne sont membres ni de l'Union de Paris ni de l'OMPI (Angola, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Venezuela, Yémen démocratique). De plus, dix organisations intergouvernementales et onze organisations internationales non gouvernementales étaient représentées par des observateurs.

La seconde partie de la troisième session a réuni plus de 200 représentants de 78 pays. Ceux-ci étaient les mêmes que ceux indiqués ci-dessus, à l'exception des pays mentionnés ci-dessous qui étaient représentés à la première partie de la troisième session mais non à la seconde: Angola, Arabie saoudite, Congo, Guatemala, Monaco, Pakistan, République populaire démocratique de Corée, RSS d'Ukraine, Sri Lanka, Venezuela; en outre, les pays suivants étaient représentés à la seconde partie de la troisième session mais non à la première partie: Kenya, Somalie, Thaïlande, Zambie, Zimbabwe. De plus, neuf organisations intergouvernementales et sept organisations internationales non gouvernementales étaient représentées par des observateurs à la seconde partie de la troisième session.

Au cours de la troisième session, les personnes suivantes ont continué d'assumer la présidence des

bureaux de la Conférence: Président de la Conférence — M. l'Ambassadeur A. Sène (Sénégal); Président de la Commission principale I — M. l'Ambassadeur F. Jiménez Dávila (Argentine) (cependant, ainsi qu'il en avait été convenu lors de la première session, certaines séances de la Commission principale I ont été présidées par M. C. Uggla (Suède)); Président de la Commission principale II — M. Gy. Pusztai (Hongrie); et Président du Comité de rédaction, M. G. Vianès (France). La Conférence en session plénière a élu un nouveau Président de la Commission principale III en la personne de M. l'Ambassadeur G. Mossinghoff (Etats-Unis d'Amérique).

Pendant la troisième session, la Conférence en session plénière a tenu six séances, la Commission principale I onze séances et la Commission principale II cinq séances. La Commission principale III et le Comité de rédaction ne se sont pas réunis.

La Commission principale I a adopté un texte révisé de l'article 6<sup>ter</sup> qui prévoit l'interdiction d'utiliser les noms officiels d'Etats comme marques et a examiné l'article 10<sup>quater</sup> qui traite de la protection des indications géographiques. La Commission principale II a examiné des propositions de définitions des concepts de brevet et de certificat d'auteur d'invention dans l'article premier.

La Conférence diplomatique n'a pu terminer ses travaux et a décidé, lors de la dernière séance de la troisième session, de demander à l'Assemblée de l'Union de Paris de prendre les mesures nécessaires à la poursuite de la Conférence pendant une période comprise entre le mois d'octobre 1983 et le mois de mars 1984.

Avant de prendre cette décision, la Conférence a pris connaissance des rapports des Présidents des Commissions principales I et II sur les progrès réalisés pendant les deux parties de la troisième session, y compris lors des consultations officielles consacrées aux propositions de révision des articles 5A et 5<sup>quater</sup>. De plus, les porte-parole des trois groupes régionaux d'Etats (le Groupe des pays en développement, le Groupe B et le Groupe D) se sont déclarés persuadés qu'à la quatrième session, la Conférence serait en mesure de parvenir à un accord sur toutes les propositions en suspens.

### III. Etude de questions spéciales de propriété industrielle

#### Objectif

L'objectif est de rechercher des solutions pour des questions spéciales de caractère juridique et d'intérêt particulier dans le domaine de la protection de la propriété industrielle. Ces questions revêtent un intérêt particulier parce qu'elles découlent d'évolutions récentes du milieu social, économique ou technique dans lequel vit l'humanité.

#### Activités

*Mesures de lutte contre la piraterie.* En novembre 1982, a été publié un numéro spécial de la revue *La Propriété industrielle*, qui attirait l'attention sur l'existence et les effets préjudiciables de la fabrication, de l'importation et de la distribution de produits piratés, c'est-à-dire de copies de produits commercialisés avec des indications fausses quant à leur origine et sous des noms commerciaux ou des marques et dans une présentation que le fabricant, l'importateur ou le distributeur n'est pas autorisé à utiliser. Ce numéro spécial traitait en particulier des moyens de faire appliquer plus rapidement et plus efficacement les droits de propriété industrielle.

*Le rôle de la propriété industrielle dans la protection des intérêts du consommateur.* A la date du 31 mars 1982 (délai repoussé à plusieurs reprises à la demande de plusieurs gouvernements et organisations), des observations avaient été reçues de 21 gouvernements et onze organisations sur un projet de mémorandum concernant la propriété industrielle et la protection du consommateur, rédigé par l'OMPI et publié en mars 1981. Le Bureau international a révisé ce projet en fonction des observations reçues; l'étude révisée a été publiée en juin 1982 sous le titre «Le rôle de la propriété industrielle dans la protection du consommateur». Cette étude contient une analyse des différentes règles du droit de la propriété industrielle (principalement de celles qui concernent les marques, les noms commerciaux, les indications géographiques et les indications et allégations contraires à l'honnêteté) et de leur importance pour la protection des intérêts légitimes du consommateur, en particulier dans les pays en développement.

*Limitation de la responsabilité professionnelle des mandataires en propriété industrielle.* En avril 1982, l'OMPI a sollicité des contributions pour un numéro spécial de la revue *La Propriété industrielle* qui traitera des risques qu'une responsabilité illimitée concernant les fautes professionnelles commises par les praticiens du secteur privé comporterait pour ceux-ci et de la possibilité de prendre des mesures appropriées pour limiter cette responsabilité.

*Divulgarion de l'invention par l'inventeur avant le dépôt d'une demande de brevet.* En octobre 1982, un numéro spécial de la revue *La Propriété industrielle* a été publié afin d'analyser les arguments — pour et contre — des dispositions des lois sur les brevets qui prévoient que lorsqu'une invention est divulguée par l'inventeur avant le dépôt d'une demande de brevet, cette divulgation n'a pas d'incidence sur la brevetabilité de l'invention pour autant que l'inventeur dépose une demande de brevet pour cette même invention dans un certain délai. Le numéro spécial a traité en particulier de l'opportunité d'apporter une solution uniforme à cette question dans tous les pays et des

mesures qui seraient de nature à favoriser ou assurer cette uniformité.

#### IV. Coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI)

##### Objectif

L'objectif de l'ICSEI est de renforcer la crédibilité du système des brevets et son utilité par des mesures qui tendent à permettre à chaque pays de ne délivrer de brevets d'invention que lorsque les inventions revendiquées le méritent. Tel est le cas lorsque l'invention revendiquée est nouvelle et implique une activité inventive par rapport à l'état de la technique à prendre en considération à la date de la demande de brevet. On sait que l'examen de la brevetabilité d'une invention exige une énorme documentation et un personnel nombreux d'ingénieurs et de juristes hautement qualifiés et spécialisés. La plupart des pays en développement et bon nombre de pays développés ne disposent pas de crédits suffisants pour se doter d'une telle documentation et d'un tel personnel. L'objectif est de trouver les moyens de venir en aide à ces pays afin qu'ils puissent, principalement grâce à l'assistance qui leur serait ainsi fournie, délivrer des brevets qui soient tout aussi « forts » que ceux que délivrent les offices de brevets les plus avancés sur le plan technique, c'est-à-dire des brevets qui aient de grandes chances de résister aux attaques dont ils peuvent faire l'objet concernant leur validité. De tels brevets sont souhaitables non seulement du point de vue de leurs titulaires mais aussi du point de vue des futurs acquéreurs ou preneurs de licences de techniques brevetées (qui pourraient ainsi se faire une idée plus précise de la valeur réelle des inventions brevetées qui leur sont proposées pour exploitation), du point de vue des personnes qui utilisent les brevets comme source d'information technique (car un examen approfondi, complet et correct peut seul garantir la clarté et l'exhaustivité de la divulgation d'une invention brevetée) et enfin du point de vue des concurrents éventuels (qui pourraient ainsi mieux mesurer les risques de contrefaçon au cas où ils décideraient d'exploiter l'invention brevetée sans l'autorisation du titulaire du brevet). Le PCT est certes conçu pour résoudre ces problèmes mais comme il n'est généralement invoqué que lorsque l'inventeur souhaite obtenir une protection dans deux pays étrangers ou plus, il faut trouver une solution qui soit adaptée aux inventions locales, pour lesquelles une protection n'est généralement recherchée que dans le pays d'origine. L'objectif est de trouver une solution qui permette en définitive de disposer d'un rapport d'examen de très grande qualité, comme celui qui résulte du chapitre II du PCT, mais à laquelle on puisse avoir recours pour des demandes de brevet qui ne peuvent être — ou qui, pour une raison ou l'autre,

ne sont pas — soumises à la procédure du chapitre II du PCT. L'objectif consiste aussi, par ailleurs, à faire en sorte que cette solution soit la moins onéreuse possible, tant pour le déposant que pour les offices nationaux de brevets, principalement dans les pays en développement.

##### Activités

En novembre 1982, conformément à une recommandation du Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle, une circulaire a été envoyée aux offices de propriété industrielle des pays en développement francophones et anglophones membres de l'Union de Paris, en leur demandant s'ils seraient désireux de recourir aux services de l'ICSEI.

#### V. Information et enseignement dans le domaine de la propriété industrielle

##### Objectif

L'objectif est de faire davantage et mieux connaître la doctrine, la législation, la fréquence d'utilisation et l'administration pratique de la propriété industrielle.

##### Activités

La revue *La Propriété industrielle* a continué de paraître chaque mois.

*Collection de lois et traités de propriété industrielle.* L'OMPI a continué de tenir à jour sa collection de textes des lois et règlements d'exécution en matière de propriété industrielle de tous les pays et de traités touchant à la propriété industrielle, à la fois dans les langues originales et en traductions française et anglaise. Les textes les plus importants ont été publiés dans la série des *Lois et traités de propriété industrielle* annexée à la revue *La Propriété industrielle*.

*Statistiques de propriété industrielle.* Des tableaux statistiques détaillés de propriété industrielle (publication « B ») pour 1980 ont été publiés en février 1982 et les statistiques de base (publication « A ») pour 1981 ont été publiées en novembre 1982.

L'*Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP)* a tenu sa réunion annuelle, qui a eu lieu à Genève, au siège de l'OMPI, en septembre 1982, de même que la deuxième session de son Assemblée. L'OMPI a assuré les services de conférence et a fourni un appui financier, en prenant notamment en charge les frais de voyage de certains membres de pays en développement. Soixante-deux professeurs et chercheurs (y compris trois fonctionnaires de l'OMPI) membres de l'ATRIP, de 20 pays, ont participé à la réunion. L'OMPI était représentée par un observateur.

L'Assemblée de l'ATRIP a pris note, en les approuvant, des rapports concernant les activités et les comptes de l'Association et a marqué sa satisfaction devant l'accroissement du nombre de membres, qui est passé de 69 en juillet 1981 à 187 (de 39 pays, dont 17 pays en développement) en septembre 1982. L'Assemblée a aussi approuvé les propositions du Comité exécutif concernant le programme d'activité et le budget pour 1983. Ces propositions concernent, entre autres, l'élaboration d'une résolution sur le rôle de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle et la création de commissions de travail sur l'échange de professeurs, sur les programmes de bourses et d'orientation et sur les problèmes de la protection et de l'exploitation des résultats de la recherche universitaire. Le Comité exécutif a convenu que la réunion annuelle de 1983 se tiendrait à Munich.

Dans le cadre de *séances de travail et de groupes d'étude*, sous la présidence de différents membres, les participants ont étudié l'évolution récente et les perspectives de l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle dans les pays en développement et entendu des rapports sur l'influence de l'enseignement et de la recherche sur le développement du droit de la propriété intellectuelle et sur l'évolution récente dans certains domaines, y compris les brevets et les transferts de techniques, le droit d'auteur et les droits voisins.

## VI. Promotion de l'information en matière de brevets et développement de la Classification des brevets

### Objectif

Les objectifs sont, d'une part, de continuer à perfectionner la Classification internationale des brevets (CIB) et de coopérer avec le Centre international de documentation de brevets (INPADOC) et l'*International Institute for Applied Systems Analysis* et, d'autre part, d'entretenir la coopération entre les offices de brevets pour tous les aspects de la documentation et de l'information en matière de brevets (normalisation, modernisation des moyens de reproduction et diffusion des documents de brevets, etc.)

### Activités

Le *Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)* comprend les Etats membres de l'Union de Paris qui ont informé le Directeur général de leur désir de devenir membres, les Etats membres de l'Union du PCT, les Etats membres de l'Union IPC, les Etats qui versent une contribution au budget de l'Union du PCT ou de l'IPC et (sans droit de vote) l'OAPI et l'OEB. A la fin de 1982, les membres du PCPI étaient les suivants: Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Ca-

nada, Chypre, Congo, Cuba, Danemark, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Ghana, Haute-Volta, Hongrie, Iran, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Monaco, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République démocratique allemande, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Sri Lanka, Suriname, Suède, Suisse, Tchad, Tchécoslovaquie, Togo, Trinité-et-Tobago, Union soviétique, Viet Nam, Yougoslavie, Zambie, OAPI, OEB (60).

Le *Groupe de travail du PCPI sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement* a tenu sa quatrième session à Genève en septembre 1982. Un compte rendu de cette session figure, sous le titre « Renforcement, dans les pays en développement, de l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevets », dans la première partie du présent rapport.

Le *Groupe de travail du PCPI sur l'information en matière de recherche* a tenu ses septième et huitième sessions à Genève en janvier et juin 1982. Douze Etats et une organisation intergouvernementale, membres du Groupe de travail, étaient représentés à la septième session; quatorze Etats et une organisation intergouvernementale étaient représentés à la huitième.

A sa septième session, le Groupe de travail a examiné 79 projets de revision de la CIB reportés du programme de 1981 et a achevé ou virtuellement achevé 46 d'entre eux. Il a demandé des mesures consécutives pour 30 projets de revision et a renvoyé un projet de revision à un organe subsidiaire. A sa huitième session, le Groupe de travail a examiné 49 projets de revision de la CIB reportés du programme de 1981 et a achevé ou virtuellement achevé 33 d'entre eux. Il a demandé des mesures consécutives pour 14 projets de revision et a renvoyé deux projets de revision à un organe subsidiaire. Il a aussi examiné 47 des 57 autres projets de revision inscrits au programme de 1982 et de 1983 et en a achevé ou virtuellement achevé six. Il a demandé des mesures consécutives pour 46 projets de revision, a renvoyé quatre projets de revision à un organe subsidiaire et en a rejeté un.

Lors de ces deux sessions, le Groupe de travail a examiné un certain nombre de notations « X », attribuées par différents offices de propriété industrielle; à sa septième session, il a arrêté le classement approprié selon la troisième édition de la CIB des documents de brevets en question; à sa huitième session, il a approuvé des modifications d'une sous-classe de la CIB qui permettront d'attribuer des classements convenables selon la quatrième édition de la CIB aux documents de brevets en question.

Le Groupe de travail a aussi adressé des recommandations au Comité permanent sur des questions

comme les schémas d'indexation à introduire dans la CIB et l'établissement de principes directeurs sur la façon d'utiliser les différentes informations facultatives qui figurent sur les documents de brevets; il a approuvé le texte d'une section (procédure de révision de la CIB) du *Manuel de révision des systèmes de recherche* et a approuvé une présentation et une disposition nouvelles pour la majeure partie des notes figurant dans la CIB.

*Des sous-groupes du Groupe de travail du PCPI sur l'information en matière de recherche*, convoqués pour examiner des propositions de révision concernant certaines classes de la CIB, se sont réunis à La Haye en avril et à Berne en novembre 1982. Ils ont examiné en détail les projets de révision dont ils étaient saisis et ont recommandé au Groupe de travail plusieurs modifications de la CIB.

Le *Groupe de travail du PCPI sur la planification* a tenu ses neuvième et dixième sessions à Genève en avril et en septembre 1982. Treize Etats et une organisation membres étaient représentés à chacune de ces sessions.

A sa neuvième session, le Groupe de planification a examiné une fois encore la structure du programme à long terme du PCPI telle qu'elle ressortait du deuxième projet établi par le Bureau international en fonction de la décision prise à sa septième session. Certaines modifications ont été décidées. Le Groupe de planification, en formulant ses conclusions, a estimé que le dernier projet de programme à long terme du PCPI devrait essayer de distinguer certaines tâches particulières des secteurs plus généraux d'activités futures qui figuraient actuellement sous les diverses grandes rubriques. Il a aussi examiné en détail un document de travail rédigé par le Bureau international et a estimé que de nombreuses questions fondamentales, qui auront à l'avenir une incidence sur les questions d'information et de documentation en matière de brevets, y avaient été posées de façon objective et il a été sensible au réalisme de sa démarche. Le Groupe de planification a convenu que la traduction de ces questions en tâches concrètes dans le cadre du programme à long terme du PCPI renforcerait ses perspectives à long terme.

Le Groupe de planification a examiné la poursuite de son projet d'établissement d'un inventaire unique déchiffrable par machine des abrégés en langue anglaise des documents de brevets relevant de la règle 34.1.c) du PCT. Il a pris acte de la décision prise à sa quatrième session par le Comité de coopération technique du PCT (PCT/CTC), selon laquelle cet inventaire doit comprendre les symboles de la CIB lorsqu'ils sont disponibles. Il a en outre convenu que cet inventaire serait beaucoup plus utile s'il comportait aussi les données bibliographiques (par exemple, volume et numéros des pages) indiquant où les abrégés en langue anglaise ont été publiés.

A sa dixième session, le Groupe de planification a étudié le quatrième projet de programme à long terme du PCPI, établi par le Bureau international, y a apporté une modification mineure et a convenu de recommander son adoption au PCPI en préconisant en outre que ce programme fasse l'objet d'une révision en fonction du programme biennal du PCPI. Le Groupe de planification a décidé de recommander au PCT/CTC que l'inventaire déchiffrable par machine des abrégés en langue anglaise des documents de brevets relevant de la règle 34.1.e) du PCT soit limité aux numéros des documents et aux symboles pertinents de la CIB.

Le Groupe de planification, prenant note du mandat révisé que lui a donné le PCPI à sa dernière session, a fondé ses discussions sur la tâche qui lui incombe de surveiller les travaux des Groupes de travail du PCPI, a examiné en détail les recommandations formulées par ces Groupes de travail à l'intention du PCPI qui ont des incidences sur la planification d'ensemble ou sur l'exécution des travaux du PCPI et a conclu que les progrès accomplis par les divers Groupes de travail dans l'exécution des tâches qui leur incombent dans le programme du PCPI pour 1982 ont été satisfaisants.

En ce qui concerne les demandes de révision de la CIB, le Groupe de planification a examiné les points restants du programme de révision de la CIB pour 1982-1983, a décidé de recommander au PCPI que tous les projets de révision de la CIB qui n'auront pas été achevés en 1982 fassent partie intégrante du programme de 1983 et a ajouté 57 nouvelles demandes de révision de la CIB au programme du PCPI pour l'exercice biennal 1982-1983.

Le *Groupe de travail du PCPI sur les questions spéciales* a tenu ses première et deuxième sessions à Genève en avril et en septembre 1982. Quatorze Etats membres étaient représentés à la première session et 13 à la deuxième. Une organisation membre était représentée aux deux sessions.

A sa première session, le Groupe de travail a pris des dispositions pour la poursuite de l'élaboration du *Manuel de révision des systèmes de recherche* et de l'étude de la cohérence d'application de la CIB. Il a examiné les principes généraux du travail de révision de la CIB pendant la troisième période de révision et il a pris à ce sujet plusieurs décisions (par voie de vote dans certains cas) sur des questions soulevées par le Groupe de travail du PCPI sur la planification et concernant l'introduction des systèmes hybrides dans la CIB.

Enfin, le Groupe de travail a pris acte des décisions prises par le PCT/CTC au sujet de la révision de la liste des périodiques de la documentation minimale du PCT; il a estimé que les éléments rassemblés ne permettaient pas encore de faire des recommandations sur la révision de cette liste et il a prié le Bureau international

de procéder à certaines enquêtes pour faciliter l'examen de la question à sa prochaine session.

A la deuxième session du Groupe de travail, sur invitation spéciale, les organisations suivantes ont aussi été représentées pendant l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « Aides informatiques à la recherche »: *Derwent Publications Ltd.*, *IFI/Plenum Data Corporation*, l'INPADOC, le Centre japonais d'information en matière de brevets (JAPATIC), l'Institut japonais de l'invention et de l'innovation, *Pergamon International Information Corporation*. En outre, six Etats étaient représentés par des observateurs pendant ce débat.

Pour aider le Groupe de travail dans l'étude des aides informatiques à la recherche, des exposés ont été présentés sur les aides informatiques à la recherche utilisées dans les offices de propriété industrielle de l'Espagne, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique ainsi qu'à l'OEB, et des démonstrations en ligne ont été faites aussi par la plupart des organisations spécialement invitées. Le Groupe de travail a recensé huit problèmes fondamentaux en ce qui concerne l'état actuel des différents systèmes informatiques de recherche qui permettent d'accéder en ligne aux bases de données consacrées exclusivement ou presque à l'information en matière de brevets, et a arrêté des recommandations à l'intention du PCPI pour la suite des travaux sur ce projet. Le Groupe de travail a aussi décidé de faire plusieurs recommandations provisoires destinées à être portées à l'attention des membres du PCPI, pour observations.

Le Groupe de travail a approuvé le texte de la première section de la partie CIB du *Manuel de révision des systèmes de recherche*, qui a trait aux « Principes généraux du travail de révision de la CIB ».

Le Groupe de travail a convenu de recommandations à faire au PCPI concernant la cohérence d'application de la CIB et a recommandé que les conclusions correspondantes soient portées à l'attention de tous les offices qui utilisent la CIB, en particulier dans le cadre de la formation.

Le *Groupe de travail du PCPI sur l'information générale* a tenu sa quatrième session en mai 1982 à Genève. Dix-sept Etats et une organisation membres du Groupe de travail y étaient représentés, et les observateurs de quatre organisations y étaient présents.

Le Groupe de travail a examiné la décision du PCPI de ne pas réviser radicalement l'actuel code normalisé d'identification des différents types de documents de brevets et il a décidé de ne pas rouvrir le débat de fond sur cette question, en notant que cette norme permet une identification univoque du type de document considéré si elle est utilisée avec le nom ou le code du pays et que la possibilité d'adopter un code d'identité supplémentaire donnant d'autres informations sera étudiée plus avant.

Le Groupe de travail a décidé de recommander au PCPI l'adoption d'une version révisée de la norme concernant l'utilisation des zones de perforation des cartes à fenêtre 8-up afin de permettre aussi la perforation du deuxième chiffre facultatif du code du type de document et il a recommandé l'application de cette norme modifiée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1984.

Le Groupe de travail a en outre élaboré des principes directeurs à prendre en considération pour la création d'abrévés de documents de brevets destinés aux services de diffusion sélective de l'information (DSI) sur fichier ainsi qu'une recommandation concernant l'échange des documents de brevets sur microformats. Si elle est approuvée par le PCPI, cette recommandation consacrerait la microfiche de format A6 comme support d'information pour les échanges internationaux de documents de brevets, pour lesquels elle pourrait remplacer la carte à fenêtre 8-up.

Le Groupe de travail a entamé l'examen des possibilités d'élaboration d'une norme sur l'échange des abrévés de documents de brevets sous forme déchiffrable par machine et sur la présentation et les critères de tri à utiliser pour les noms figurant dans les index des noms propres des documents de brevets.

Le *Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)* a tenu sa sixième session à Genève en novembre et décembre 1982, en commun avec la cinquième session du PCT/CTC. Vingt-deux Etats et une organisation membres étaient représentés; une organisation était représentée par un observateur.

Le Comité permanent a approuvé le rapport rédigé par le Bureau international sur les diverses tâches qui lui avaient été assignées pour la période biennale 1982-1983. Au sujet de la publication des statistiques de propriété industrielle, il a souligné qu'il importe de publier dès que possible, et chaque année, les renseignements statistiques importants de l'année précédente et a noté que le Bureau international ferait une proposition détaillée concernant les améliorations qu'il est nécessaire d'apporter à la soumission et à la présentation de statistiques sur les demandes de brevet déposées, les brevets délivrés et les demandes d'enregistrement de marques ainsi que les enregistrements de marques, pour faire face à la complexité croissante engendrée par les accords, conventions et traités internationaux actuellement en vigueur.

Le Comité permanent a adopté à l'unanimité son programme à long terme. Il a en outre convenu que ce programme serait réexaminé tous les deux ans parallèlement à l'établissement de son programme biennal.

Le Comité permanent a approuvé les textes concernant les principes généraux et la procédure du travail de révision de la CIB à inclure dans le *Manuel de révision des systèmes de recherche*. Il a aussi entériné les recommandations du Groupe de travail sur les questions spéciales relatives aux principes généraux du

travail de révision en ce qui concerne l'introduction des systèmes hybrides.

Le Comité permanent a examiné les travaux portant sur l'étude quantitative de la cohérence d'application de la CIB et a convenu qu'il faudrait faire une étude de mise à jour afin de recenser les secteurs de la CIB dans lesquels la cohérence est manifestement moins satisfaisante que dans d'autres, afin de permettre de déterminer les secteurs de révision de la CIB pour la quatrième période de révision.

En ce qui concerne la poursuite de son étude des systèmes informatiques de recherche, le Comité permanent a convenu que le Bureau international devait continuer de mettre à jour et de réexaminer régulièrement le recensement des aides informatiques à la recherche et que ce recensement devait porter aussi sur les bases de données qui, bien que n'étant pas constituées entièrement par de l'information en matière de brevets, peuvent néanmoins avoir leur utilité comme aides informatiques à la recherche et à l'examen des demandes de brevet; en outre, dans une deuxième étape de son étude, il conviendrait que le Bureau international recueille des renseignements sur l'utilisation et l'emploi des systèmes par les différents offices de propriété industrielle ou par d'autres organismes.

Le Comité permanent a adopté des normes, principes directeurs ou critères relatifs aux cartes à fenêtre 8-up, à l'identification de différents types de documents de brevets, aux abrégés publiés séparément, aux microfiches établies par procédé photo-optique, aux données bibliographiques et aux domaines techniques prioritaires qui présentent un intérêt pour les pays en développement.

Le deuxième *Séminaire de haut niveau sur la CIB* a été organisé par l'OMPI à l'Office autrichien des brevets à Vienne, en mai 1982 (le premier Séminaire de cette nature avait été organisé à Stockholm en novembre 1980); quinze fonctionnaires y ont participé, venus de dix offices de propriété industrielle des pays de l'Union IPC ainsi que de l'OEB.

Le but du Séminaire était d'étudier la nécessité de prévoir, dans le Guide d'utilisation de la CIB, des règles plus détaillées concernant le classement des demandes n'ayant fait l'objet ni d'une recherche ni d'un examen et concernant l'identification du ou des sujets techniques d'une invention divulguée dans un document de brevet. Des exposés ont été présentés par des fonctionnaires de l'OMPI et des offices de l'Autriche et de l'Union soviétique.

Le Séminaire a décidé d'adresser certaines recommandations au Groupe de travail spécial du PCPI sur la révision du Guide d'utilisation de la CIB, au sujet d'additions et de modifications qui pourraient être apportées au texte du Guide; il a prié le Bureau international de solliciter des observations sur ces recommandations auprès des membres de l'Union IPC, de l'OEB et de l'OAPI.

Le *Groupe de travail spécial sur la révision du Guide d'utilisation de la CIB* du PCPI a tenu sa première session à Genève en octobre 1982. Cinq membres du Groupe de travail (Allemagne (République fédérale d'), Etats-Unis d'Amérique, Suède, Union soviétique, OEB) étaient représentés à la session.

Le Groupe de travail a étudié la partie du Guide relative au classement « obligatoire » et au classement « facultatif », à la lumière des conclusions des Séminaires de haut niveau sur la CIB qui ont eu lieu à Stockholm en novembre 1980 et à Vienne en mai 1982, et a arrêté un projet révisé de texte pour cette partie. Il a demandé que tous les membres de l'Union IPC soient invités à faire des observations sur ce projet, compte tenu de certaines remarques faites par le Groupe de travail et consignées dans son rapport, en temps voulu pour permettre au Comité d'experts de la CIB d'étudier le projet de texte révisé à sa session de décembre 1982.

Le Groupe de travail a aussi étudié la révision du Guide dans l'optique de l'adoption, dans certains secteurs de la CIB, de la nouvelle notion de « systèmes hybrides », et a convenu de traiter cette question dans un nouveau chapitre. Le Groupe de travail a aussi arrêté le libellé des notes à insérer dans l'élaboration de la CIB, aux endroits où sont prévus des systèmes hybrides.

Le *Comité d'experts de l'Union IPC* a tenu sa dixième session (1<sup>re</sup> session extraordinaire) à Genève en février 1982. Douze des 27 Etats membres du Comité et une organisation intergouvernementale y étaient représentés. Le Comité a examiné les conditions de vente et d'utilisation des bandes magnétiques de la troisième édition de la CIB et a pris des décisions à ce sujet.

Le Comité d'experts de l'Union IPC a tenu sa onzième session à Genève en décembre 1982. Treize Etats membres et une organisation intergouvernementale y étaient représentés.

Le Comité d'experts a approuvé des modifications (dans leurs versions française et anglaise) relatives à cinq classes et à 84 sous-classes de la CIB, qui lui avaient été présentées par le Groupe de travail sur l'information en matière de recherche du PCPI, a pris note d'un rapport sur les activités consacrées à la CIB par le PCPI et ses Groupes de travail en 1982 et a entériné les recommandations du PCPI. Le Comité d'experts a étudié le rapport relatif à la première session du Groupe de travail spécial du PCPI sur la révision du Guide d'utilisation de la CIB et a fait certaines observations sur le texte révisé recommandé pour le Guide, qui lui avait été soumis par le Groupe de travail précité; il a pris note des recommandations et conclusions du Séminaire de haut niveau sur la CIB organisé à Vienne en mai 1982, dont les résultats avaient été examinés par le Groupe de travail spécial sur la révision du Guide d'utilisation de la CIB à sa

première session, et d'un rapport du Bureau international sur l'élaboration de la quatrième édition de la CIB, des publications connexes et de la documentation y relative.

A la fin de 1982, des *rapports techniques annuels* pour 1981 avaient été transmis par 24 offices nationaux ainsi que par l'OEB et l'OAPI et communiqués aux membres du PCPI.

Douze numéros du *WIPO Journal of Patent Associated Literature (JOPAL)* ont paru en 1982. Cette publication est une compilation de données bibliographiques concernant les articles pertinents pour la recherche en matière de brevets et paraissant dans les périodiques inscrits sur la liste de la documentation minimale selon le PCT, rangés selon la CIB. Le choix et le classement de ces articles est assuré par les offices de propriété industrielle qui sont associés au projet (Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Suède, Tchécoslovaquie, Union soviétique, OEB).

Le deuxième volume du *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de brevets*, qui remplace l'ancien Manuel de l'ICIREPAT, a été publié et distribué en août 1982; la préparation du troisième et dernier volume s'est poursuivie.

Le Conseil d'administration (*Aufsichtsrat*) du *Centre international de documentation de brevets (INPADOC)* s'est réuni en février, avril, juillet, septembre, octobre, novembre et décembre 1982 à Vienne; l'OMPI était représentée à ces sessions. En outre, l'OMPI a apporté son concours dans les négociations concernant de nouvelles formes de coopération entre l'INPADOC et l'OEB.

L'OMPI a poursuivi ses efforts afin de mener rapidement à bien le *projet CAPRI* de l'INPADOC (*Computerized Administration of Patent Documents Reclassified According to the International Patent Classification* ou « gestion sur ordinateur des documents de brevets reclassés selon la CIB »). En mars 1982, l'OMPI a publié une étude indiquant les sous-classes de la CIB qui ne figurent pas encore dans la base de données centrale CAPRI ainsi que l'état d'avancement du reclassement de ces sous-classes.

Des numéros du périodique *World Patent Information*, réalisé en commun par la Commission des Communautés européennes et l'OMPI, ont été publiés par *Pergamon Press Ltd.* en mars, juin et novembre 1982. L'OMPI a été représentée à une réunion du Comité de direction du périodique tenue à Munich en mai 1982.

## VII. Développement de la Classification des marques

### Objectif

L'objectif est de continuer à perfectionner la Classification de Nice des produits et des services aux

fins de l'enregistrement des marques, outil important pour la bonne marche de l'enregistrement des marques de commerce et de service. On entend par « perfectionner » le fait d'étendre la Classification à de nouveaux produits et services, de décrire et de classer plus précisément ceux qui existent et de mettre la Classification à jour dans diverses langues.

### Activités

Le *Comité d'experts de l'Union de Nice* a tenu sa 14<sup>e</sup> session à Genève en mai 1982. Quatorze Etats membres (dont neuf sont parties à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Nice et cinq à l'Acte de Stockholm) étaient représentés à cette réunion, et six autres Etats et trois organisations internationales y étaient représentés par des observateurs.

Le Comité d'experts a examiné environ 80 propositions de modifications de la Classification de Nice soumises par le Groupe de travail préparatoire. Il a donné un avis favorable sur la grande majorité de ces propositions et sur les notes explicatives correspondantes rédigées par le Bureau international. Sous réserve des objections qui pourraient être formulées par correspondance, la Classification modifiée entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 1983.

Un fonctionnaire de l'OMPI a rendu visite aux offices de propriété industrielle du Portugal en mai et de la République fédérale d'Allemagne et de l'Italie en juin 1982 pour discuter de la coopération relative à l'établissement de *textes officiels* de la Classification de Nice modifiée *en portugais, en allemand et en italien*.

En juin 1982, la *Classification de Nice* et la *Liste alphabétique des produits* ont été publiées en édition bilingue (français-anglais) à partir d'une base de données informatisée, avec un répertoire par classe dans l'ordre alphabétique au sein des classes et les numéros de position correspondants de la Classification.

La *Pologne* a dénoncé l'Arrangement de Nice pour la Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques avec effet au 20 juillet 1982.

## VIII. Développement de la Classification pour les dessins et modèles industriels

### Objectif

L'objectif est de continuer à perfectionner la Classification de Locarno pour les dessins et modèles industriels, outil important pour la bonne marche de l'enregistrement des dessins et modèles industriels. On entend par « perfectionner » le fait d'étendre la Classification à de nouveaux types de produits faisant l'objet de dessins ou modèles, de décrire et de classer

plus précisément ceux qui existent et de mettre la Classification à jour dans diverses langues.

### Activités

Le *Comité d'experts de l'Union de Locarno* s'est réuni à Genève en décembre 1982. Neuf pays membres de l'Union de Locarno ont participé à cette réunion; trois autres pays membres de l'Union de Paris, une organisation intergouvernementale et une organisation non gouvernementale étaient représentés par des observateurs.

Le Comité s'est prononcé sur plusieurs propositions de compléments et de modifications à apporter à la Liste des produits, présentées par certains pays membres de l'Union de Locarno, ainsi que sur des propositions du Bureau international concernant une révision de forme de la Liste des produits, qui, dans certains cas, ont conduit à corriger les titres des classes ou des sous-classes.

En ce qui concerne d'autres propositions du Bureau international visant à améliorer l'utilisation de la Liste des produits en limitant la Liste alphabétique des produits et la Liste des produits dans l'ordre des classes et des sous-classes aux simples indications de produits et en complétant ces Listes par un « index des mots clés » comportant dans tous les cas nécessaires des renvois à toutes les indications de produits pertinentes, le Comité a recommandé que le Bureau international aménage la présentation de la Classification sur la base de ces propositions.

Les *Etats-Unis d'Amérique* ont dénoncé l'Arrangement de Locarno instituant une Classification internationale pour les dessins et modèles industriels avec effet au 21 juillet 1982.

## IX. Coopération avec les Etats et avec divers organismes pour les questions relatives à la propriété industrielle

### Objectif

L'objectif est de faire en sorte que par des relations suivies entre le Bureau international, d'une part, et les gouvernements et d'autres organisations internationales, d'autre part, l'on connaisse bien ce qui se fait et ce qui est prévu de part et d'autre, afin d'inspirer à tous des activités de plus en plus utiles, d'unir les efforts lorsque c'est possible et d'éviter tout double emploi inutile.

### Activités

*Formes diverses de coopération.* L'OMPI a continué de coopérer avec les Etats, les organisations intergouvernementales et les organisations internationales ou nationales non gouvernementales pour des questions touchant à la propriété industrielle. Les missions effectuées par le Directeur général et par des fonctionnaires de l'OMPI à cet effet et la représentation assurée

aux réunions des organisations du système des Nations Unies ont fait l'objet d'un compte rendu dans la première partie du présent rapport, qui traite aussi de la coopération avec les gouvernements des pays en développement, individuellement ou en groupes, et, sur un plan général, avec certaines institutions spécialisées intergouvernementales des pays en développement (par exemple l'Organisation de la propriété industrielle de l'Afrique anglophone (ESARIPO), le Conseil (*Junta*) de l'Accord de Carthagène (JUNAC), l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)).

*Australie.* Un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à l'Office australien des brevets en mars 1982 pour des entretiens au sujet de l'étude des systèmes informatisés de recherche et au sujet de questions relatives au PCT et de l'utilisation des Classifications de Locarno et de Nice.

*France.* L'OMPI a été représentée à la séance inaugurale de l'Institut de recherche en propriété intellectuelle Henri Desbois (IRPI) à Paris en février 1982. Un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur la révision de la Convention de Paris.

*Italie.* Le Directeur général a participé, à Rome, en décembre 1982, à la célébration du centenaire de la *Società Italiana Brevetti*.

*Espagne.* L'OMPI a été représentée au quatrième Congrès de l'Association espagnole des ingénieurs, sur la coopération économique et technique entre l'Espagne et l'Amérique latine, qui s'est tenu en mars 1982 à Madrid.

Un fonctionnaire de l'OMPI a travaillé à Madrid avec des fonctionnaires du Registre espagnol de la propriété industrielle, en février 1982, afin de préparer une étude de faisabilité sur l'application (du point de vue des besoins de documentation, d'effectifs et de locaux) d'une nouvelle législation sur les brevets exigeant la fourniture d'un rapport sur l'état de la technique pour chaque demande de brevet.

*Etats-Unis d'Amérique.* Le Directeur général a prononcé une allocution devant une réunion de l'*Association of Corporate Patent Counsel* à Durango (Colorado) en juin 1982.

*Commission des Communautés européennes (CCE).* Le Directeur général s'est rendu en visite à la CCE à Bruxelles en mai 1982 pour des entretiens sur les liens entre l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et le projet de marque communautaire européenne.

*Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM).* L'OMPI a été représentée aux réunions de la Conférence des Chefs d'offices pour les inventions des pays du CAEM, tenues à Sibiu (Roumanie) en juillet et à Moscou en décembre 1982.

*Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP).* L'OMPI a été représentée à une réunion préparatoire, convoquée à Bruxelles en octobre 1982, par le Secrétariat général du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP) (partie à la Convention de Lomé avec les Communautés européennes), sur la coopération dans le cadre de l'ACP en matière de transfert de techniques et de savoir-faire et d'aide financière.

*Organisation européenne des brevets (OEB).* L'OMPI a été représentée aux sessions du Conseil d'administration de l'OEB tenues à Munich en juin et décembre 1982 et à des réunions du Groupe de travail de l'OEB sur l'information technique en janvier et octobre 1982.

Le Directeur général a visité le département de la recherche de l'OEB à La Haye en juin 1982.

*Comité intérimaire sur le brevet communautaire.* L'OMPI a été représentée à une réunion d'un Groupe de travail du Comité intérimaire tenue à Bruxelles en avril 1982.

*Organisation internationale de normalisation (ISO).* L'OMPI a été représentée à la réunion annuelle, tenue à Genève en mai 1982, de l'autorité de mise à jour de la norme ISO 3166 (codes pour les pays).

*Autres organisations.* L'OMPI a aussi été représentée aux réunions suivantes d'autres organisations internationales ou nationales non gouvernementales s'occupant de propriété industrielle et de questions connexes, au cours desquelles ont été évoquées des questions intéressant directement l'OMPI: le Comité exécutif et les commissions de travail de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), à Moscou en avril 1982 et la Commission des programmes de l'AIPPI à Genève en septembre 1982; un Séminaire sur la marque communautaire européenne organisé par le Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI), à Strasbourg en mars 1982; l'Assemblée générale annuelle de la Fédération internationale des associations des inventeurs (IFIA), à Londres en mai 1982; la Célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire du Groupe de documentation sur les brevets, à Bâle en mai 1982; une réunion du Comité de la documentation de brevets de la Société allemande de documentation, à Munich en mai 1982; la Commission de la propriété industrielle de la Chambre de commerce internationale (CCI), à Paris en septembre 1982; le Groupe de documentation sur les brevets de la Fédération internationale de documentation (FID), à Nordborg (Danemark) en octobre 1982; une Table ronde sur les dessins et modèles industriels organisée par l'Union des praticiens européens en propriété industrielle (UPEPI) à Paris en décembre 1982.

Le Directeur général et un Vice-directeur général ont participé, et ont pris la parole en séance, à une

Conférence sur le thème « Efficacité économique et protection de la propriété industrielle », organisée en septembre 1982 à Budapest par le *Groupe hongrois de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI)* et l'Association hongroise pour la protection de la propriété industrielle.

En octobre 1982, à l'occasion d'une cérémonie spécialement organisée par l'Association suédoise des inventeurs à Stockholm, le Directeur général a remis une médaille d'or de l'OMPI à M. Harald Romanus en reconnaissance de son éminente contribution à la promotion des intérêts des inventeurs, notamment par l'intermédiaire de l'IFIA.

## X. Activités d'enregistrement dans le domaine de la propriété industrielle

### Objectif

L'objectif est d'assurer l'enregistrement et les activités similaires prévues par la Convention de Paris, le Traité de coopération en matière de brevets, l'Arrangement de Madrid (marques), l'Arrangement de La Haye (dessins et modèles industriels) et l'Arrangement de Lisbonne (appellations d'origine), en particulier en fournissant avec exactitude et rapidité les services prévus par ces traités.

### Activités

*Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle : communication d'emblèmes d'Etat, etc.*

En 1982, quatre communications de signes officiels ont été notifiées en vertu de l'article 6<sup>ter</sup> de la Convention de Paris, par Monaco, le Portugal, la République de Corée et l'Organisation maritime internationale (OMI).

*Traité de coopération en matière de brevets (PCT) : réunions*

L'Assemblée de l'Union du PCT a tenu sa neuvième session (sixième session extraordinaire) à Genève en septembre 1982. L'Assemblée a modifié, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1983, le barème des taxes annexé au règlement d'exécution du PCT en majorant de 7,5% les taxes exprimées en francs suisses.

Une réunion d'organisations nationales et internationales non gouvernementales, avec la participation d'offices des Etats contractants du PCT, a été convoquée par l'OMPI à Genève en avril 1982 dans le cadre de l'étude de l'amélioration des procédures du PCT décidée par l'Assemblée de l'Union du PCT lors de sa septième session en 1981. Cette réunion a été suivie par environ 25 personnes, représentant six organisations internationales non gouvernementales, dix organisations nationales non gouvernementales et neuf offices. Plusieurs propositions tendant à modi-

fier certains délais prévus par le PCT et son règlement d'exécution ont été étudiées pour être prises en considération dans les documents soumis au Comité des questions administratives et juridiques du PCT à l'occasion de sa réunion de septembre 1982.

Le *Comité des questions administratives et juridiques du PCT* a tenu sa première session à Genève en septembre 1982. Dix-neuf Etats et une administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international, membres du Comité, étaient représentés. Cinq autres Etats ont été représentés par des observateurs ainsi que six organisations internationales non gouvernementales.

Le Comité a étudié des modifications de certains délais fixés dans le PCT et des modifications du règlement d'exécution, qui étaient proposées par le Bureau international dans le cadre de l'étude des améliorations pouvant être apportées au système du PCT, dont l'avait chargé l'Assemblée de l'Union du PCT.

Les propositions les plus importantes qui ont été soumises au Comité visent à atteindre les objectifs suivants:

i) rendre plus sûre et plus simple, pour le déposant, la procédure de la phase internationale selon le chapitre I du PCT; par exemple, certaines propositions visent à donner au déposant les moyens de s'assurer, plus simplement que selon les règles existantes, qu'il ne perdra pas sa demande internationale parce que l'exemplaire original n'est pas parvenu au Bureau international en temps voulu; d'autres propositions visent à permettre la prorogation des délais fixés par l'office récepteur et à obliger cet office à excuser les erreurs mineures dont il a demandé mais n'a pas reçu la correction; d'autres propositions, se rapportant à la procédure qui permet au déposant de modifier les revendications lors de la phase internationale, visent à lui donner davantage de temps pour le faire, à lui permettre de donner davantage d'explications sur les modifications et à l'autoriser à ne présenter les modifications que dans la langue de publication; certaines autres propositions visent à assouplir les règles concernant la rectification d'erreurs contenues dans les documents;

ii) rendre plus attractive, pour le déposant, la procédure de la phase internationale selon le chapitre II du PCT; par exemple, certaines propositions visent à donner au déposant davantage d'occasions de présenter des arguments à l'administration chargée de l'examen préliminaire international et à prolonger le délai d'établissement du rapport d'examen préliminaire international dans certains cas;

iii) simplifier les tâches des administrations internationales qui font fonctionner le PCT;

iv) rendre l'entrée dans la phase nationale plus sûre et plus simple pour le déposant; par exemple, certaines propositions visent à fixer à 20 mois à

compter de la date de priorité le délai d'ouverture de la phase nationale dans les Etats désignés lorsque l'administration chargée de la recherche internationale déclare qu'un rapport de recherche internationale ne sera pas établi, et à fixer à 30 mois à compter de la date de priorité le délai d'ouverture de la phase nationale dans les Etats élus; d'autres propositions visent à préciser que certaines exigences préalables à l'ouverture de la phase nationale ne sont pas admises par le PCT et que, si le déposant doit satisfaire à certaines exigences pendant la phase nationale, il n'y est tenu qu'après l'ouverture de la phase nationale et après y avoir été invité; d'autres propositions visent à réduire l'étendue des traductions que le déposant doit remettre lorsqu'il aborde la phase nationale; d'autres encore visent à préciser les cas dans lesquels les Etats contractants doivent excuser des retards dans l'observation de certains délais;

v) faire entrer certains documents de brevets publiés en langue espagnole dans la documentation minimale du PCT et inclure la langue espagnole dans les langues de publication internationale des demandes internationales;

vi) simplifier la rédaction de certaines règles et supprimer certaines règles périmées.

En tout, les propositions soumises au Comité affectent deux articles du Traité et plus de 40 règles du règlement d'exécution.

Le Comité a conseillé le Bureau international sur les modifications proposées et examinera à sa deuxième session, qui doit se tenir en avril 1983, une série de propositions révisées devant être élaborées par le Bureau international.

Le *Comité de coopération technique du PCT (PCT/CTC)* a tenu sa cinquième session à Genève en novembre et décembre 1982, en commun avec la sixième session du PCPI. Seize Etats et une organisation membres du Comité étaient représentés, un Etat était représenté à titre d'observateur spécial et cinq Etats étaient représentés par des observateurs.

Le Comité a décidé que les inventaires existants des documents de brevets de la documentation minimale qui se rattachent à la période définie dans le PCT devaient être mis à jour de façon à prendre aussi en considération les années 1980, 1981 et 1982. Il a étudié les propositions qui lui avaient été soumises par l'Assemblée du PCT et par le Comité des questions administratives et juridiques du PCT au sujet des modifications des règles relatives à la documentation minimale. Au sujet d'une proposition préconisant de prendre en compte les documents de brevets en langue espagnole, le Comité a noté que l'adoption de cette proposition n'entraînerait sans doute qu'un accroissement relativement minime du nombre des documents de brevets entrant chaque année dans la documentation minimale. (Le Bureau international

a fait observer que, d'après les statistiques des dernières années, cet accroissement ne serait pas supérieur à 5.000 par an, soit moins de un pour cent de l'accroissement annuel actuel.) Certaines délégations ont estimé que la prise en compte des documents en langue espagnole pourrait rehausser la qualité des résultats de la recherche internationale et aussi rendre le système du PCT plus intéressant pour les pays hispanophones. Le Comité a noté avec grand intérêt une déclaration de l'observateur spécial de l'Espagne signalant que le Registre espagnol de la propriété industrielle avait précisément l'intention, si la proposition était adoptée, de constituer et de mettre à disposition des collections triées de documents, de la façon jugée nécessaire par le Comité.

Le Comité est aussi parvenu à un accord sur les questions relatives aux inventaires déchiffrables par machine des abrégés en langue anglaise des documents de brevets et a décidé de ne pas poursuivre pour l'instant l'examen d'une proposition tendant à reporter la date limite, actuellement fixée à 1920.

Le Comité a convenu que sept périodiques figurant actuellement sur la liste des périodiques de la documentation minimale devaient en être supprimés et a demandé au Groupe de travail du PCPI sur les questions spéciales de faire des recommandations sur l'opportunité d'en supprimer ou d'en ajouter d'autres.

Le Comité a examiné une étude du Bureau international sur les avantages et les inconvénients des futures lignes de conduite possibles destinées à garantir la publication à long terme du *JOPAL* et a convenu de se prononcer sur l'issue finale du projet à l'expiration de la période expérimentale actuelle, d'ici un an.

Une réunion, à laquelle ont participé 27 entreprises industrielles européennes reconnues comme ayant d'importantes activités en matière de brevets à l'étranger, a eu lieu à Genève en mai 1982; les avantages que présente le recours au PCT pour l'industrie y ont été étudiés, sur la base d'allocutions prononcées par le Directeur général et par un représentant d'une entreprise des Etats-Unis d'Amérique. Cette réunion a été suivie par 33 personnes.

Le Directeur général a présenté un exposé lors d'une réunion de l'*Association of Corporate Patent Counsel* (des Etats-Unis d'Amérique) à Durango (Colorado) en juin 1982; cet exposé a porté principalement sur les avantages offerts par le PCT.

Un Séminaire sur le PCT a été organisé à Séoul en août 1982 par l'OMPI et l'Office d'administration des brevets de la République de Corée. Les exposés sur le PCT ont été présentés par deux fonctionnaires de l'OMPI devant environ 260 participants coréens venant de l'administration des brevets ou de l'industrie ou exerçant la profession de juriste.

En septembre 1982, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur les avantages du PCT pour l'industrie à l'occasion d'une réunion que le Conseil

des mandataires en brevets des pays du CAEM a tenue à Budapest.

#### *PCT: réception et publication des demandes internationales de brevet*

En 1982, 4.713 demandes internationales ont été déposées. Les pourcentages de demandes déposées durant cette période auprès de chaque office récepteur ont été les suivants: Etats-Unis d'Amérique: 38,91%; Japon: 10,31%; Suède: 9,42%; Royaume-Uni: 7,60%; OEB: 5,86%; Allemagne (République fédérale d'): 4,96%; Australie: 4,77%; France: 4,77%; Suisse: 3,01%; Danemark: 2,46%; Finlande: 1,51%; Hongrie: 1,44%; Norvège: 1,29%; Pays-Bas: 0,95%; Autriche: 0,79%; Union soviétique: 0,76%; Belgique: 0,55%; Brésil: 0,47%; Roumanie: 0,15%; Luxembourg: 0,02%; autres offices récepteurs: 0%.

Le nombre total de demandes déposées au cours de chaque année civile depuis le début du fonctionnement du PCT est le suivant:

de juin à décembre 1978	687
1979	2.734
1980	3.958
1981	4.321
1982	4.713
Total:	16.413

#### *PCT: publications*

Depuis avril 1982, la photocomposition de la *Gazette du PCT* et des pages de couverture des brochures du PCT est informatisée.

La publication régulière (bimensuelle) de la *Gazette du PCT* en deux éditions séparées, française et anglaise, s'est poursuivie en 1982. Au total, 30 numéros de la *Gazette du PCT* sont parus. Outre une quantité assez importante de renseignements d'ordre général, ces numéros comportaient les rubriques relatives aux 4.519 demandes internationales publiées sous la forme de brochures du PCT (en français, en allemand, en anglais, en japonais ou en russe, selon la langue de dépôt) le même jour que les numéros correspondants de la *Gazette du PCT*. Des suppléments ont été publiés pour mettre à jour les renseignements d'ordre général.

Des feuilles de remplacement ont été publiées périodiquement pour la mise à jour du *Guide du déposant du PCT*. Ce Guide est une publication en deux volumes qui donne des renseignements détaillés sur le PCT à l'intention de tous ceux qui s'intéressent au dépôt de demandes internationales au titre du PCT. Le volume I contient plus de 120 questions et réponses au sujet de la procédure à suivre devant l'office récepteur, l'administration chargée de la recherche internationale, l'administration chargée de l'examen préliminaire international et le Bureau international (« phase internationale »). Il est complété par des index détaillés et par des annexes comportant divers renseignements sur les administrations et les

offices récepteurs du PCT et leurs exigences et contenant des spécimens des formulaires les plus importants. Le volume II contient les « *Chapitres nationaux* » qui donnent des renseignements sur les règles régissant l'instruction des demandes internationales devant les offices désignés et élus, nationaux ou régionaux (OEB, OAPI) (« phase nationale ») et qui comportent des tableaux des taxes nationales et les formulaires nationaux à utiliser par les déposants; en 1982, des « *Chapitres nationaux* » ont été publiés pour les offices du Brésil, du Malawi, de la République populaire démocratique de Corée et de Sri Lanka. Tous les offices désignés et élus, à l'exception de celui de Madagascar, font maintenant l'objet d'un chapitre national.

L'OMPI a coopéré avec l'Office allemand des brevets pour la publication en allemand du *Guide du déposant du PCT*. Le second volume a été publié en mars 1982 par *Carl Heymanns Verlag*.

#### *Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques : réunions*

Une réunion des utilisateurs de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques a eu lieu à Genève en mars 1982. Des représentants de 20 Etats membres de l'Union de Madrid et d'un office régional des marques ont participé à cette réunion (Algérie, Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Belgique, Egypte, Espagne, France, Hongrie, Italie, Monaco, Pays-Bas, Portugal, République démocratique allemande, Roumanie, Saint-Marin, Suisse, Tchécoslovaquie, Tunisie, Union soviétique, Yougoslavie, Bureau Benelux des marques).

Cette réunion des utilisateurs, qui est la première dans l'histoire de l'Arrangement de Madrid, avait pour objet d'examiner les types les plus courants de problèmes qui se posent à l'occasion du dépôt des demandes d'enregistrement international ou d'inscription de modifications, de fournir des renseignements sur les derniers changements intervenus dans la gestion de l'Arrangement de Madrid et de permettre un échange de vues sur les améliorations possibles.

La réunion a étudié en particulier les propositions de modification du formulaire de demande d'enregistrement international, d'établissement d'un avis type concernant les demandes d'enregistrement irrégulières et de modification de l'avis concernant le classement des produits et des services; les administrations nationales ont été invitées à réexaminer la question de l'adoption du formulaire normalisé pour la notification des refus de protection; le Bureau international a donné les explications au sujet des nouvelles exigences concernant les reproductions de marques figuratives et les modifications apportées à la publication des enregistrements, renouvellements et modifications dans la revue *Les Marques internationales*. Les représentants de certaines administrations nationales ont attiré

l'attention sur certains problèmes qui pourraient impliquer une révision du Règlement d'exécution.

Lors de leurs sessions de novembre 1981, l'Assemblée et le Comité des Directeurs de l'Union de Madrid pour l'enregistrement international des marques ont convenu que le Directeur général devrait convoquer un *Groupe de travail sur les liens entre l'Arrangement de Madrid et le projet de marque communautaire (européenne)*. En août 1982, l'OMPI a publié un document élaboré en commun par le Bureau international de l'OMPI et les services compétents de la CCE, en préparation de la réunion de ce Groupe de travail, à la suite d'entretiens qui ont eu lieu entre des fonctionnaires de l'OMPI et de la Commission à Genève en février et en mai et à Bruxelles également en mai 1982. Ce document contient des propositions concernant les mesures qui pourraient être prises pour veiller à ce que tout enregistrement international puisse avoir l'effet d'un enregistrement communautaire et à ce que tout enregistrement communautaire puisse servir de base à un enregistrement international. En septembre 1982, le Directeur général a été informé, au nom des délégations des Etats membres des Communautés européennes, que ces délégations étaient enclines à penser qu'il serait prématuré de convoquer à cet effet le Groupe de travail pour 1983, comme cela avait été envisagé.

#### *Arrangement de Madrid (marques) : enregistrement des marques et tâches connexes*

L'OMPI a continué de s'acquitter des tâches prévues dans l'Arrangement de Madrid. En 1982, le nombre total d'enregistrements effectués s'est élevé à 8.096. Il convient d'ajouter à ce chiffre 4.465 renouvellements opérés en vertu des Actes de Nice ou de Stockholm de l'Arrangement de Madrid. Le nombre total d'enregistrements et de renouvellements effectués pendant l'année a donc été de 12.561 contre 12.517 pendant l'année précédente. Le nombre total de modifications inscrites au registre international des marques s'est élevé à 16.158 contre 17.847 l'année précédente.

A la clôture des comptes de 1981 de l'Union de Madrid (marques), les Etats membres de l'Union ont reçu les montants suivants représentant leur part dans les émoluments supplémentaires et les compléments d'émoluments:

	<i>francs suisses</i>
Allemagne (République fédérale d')	493.314,91
Algérie	143.215,93
Autriche	425.868,98
Benelux	883.951,95
Egypte	467.941,41
Espagne	717.605,70
France	381.446,10
Hongrie	444.123,99
Italie	393.807,18

Liechtenstein	117.785,59
Maroc	117.681,03
Monaco	121.320,—
Portugal	672.405,61
République démocratique allemande	250.960,28
République populaire démocratique de Corée	125.305,84
Roumanie	435.091,40
Saint-Marin	82.904,90
Suisse	407.243,05
Tchécoslovaquie	438.643,36
Tunisie	115.576,94
Union soviétique	226.001,76
Viet Nam	68.429,62
Yougoslavie	535.144,47
Total:	8.065.770,—

En outre, chaque Etat membre a reçu un montant de 4.084 francs suisses qui représente un dixième des bénéfices de 1981, les neuf dixièmes restants étant versés au fonds de réserve. De nombreux Etats membres utilisent ces sommes en francs suisses qui leur sont dues pour payer leur contribution aux budgets des autres Unions (autres que celle de Madrid) administrées par l'OMPI.

*Arrangement de Madrid (marques) : publications et service des recherches en matière de marques*

La revue *Les Marques internationales*, qui contient la publication des enregistrements de marques, des

renouvellements et des modifications inscrits au registre international, a continué de paraître chaque mois.

Le *Guide pour l'enregistrement international des marques* a été publié en français en février, en anglais en mai et en espagnol en juin 1982.

L'OMPI a continué à assurer son *Service des recherches en matière de marques*, service ouvert au public pour le recensement des marques identiques ou similaires à des marques déjà enregistrées. Le nombre total de recherches de marques effectuées en 1982 a été de 2.407 contre 2.912 l'année précédente.

*Arrangement de la Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels : réception des dessins et modèles industriels et tâches connexes*

L'OMPI a continué de s'acquitter des tâches prévues dans l'Arrangement de La Haye, et en particulier de l'enregistrement et de la publication mensuelle (dans la revue *Bulletin des dessins et modèles internationaux/International Designs Bulletin*) des dessins et modèles industriels déposés auprès d'elle. En 1982, le nombre total des dépôts internationaux a été de 1.784 et le nombre total de prolongations de 577, contre 1.619 et 702, respectivement, l'année précédente.

Le *Guide pour le dépôt international des dessins et modèles industriels* a été publié en français et en anglais en mai 1982.

## Obtentions végétales

### Convention internationale pour la protection des obtentions végétales

#### Ratification de l'Acte de 1978

##### FRANCE

Le Gouvernement de la France a déposé, le 17 février 1983, son instrument de ratification de l'Acte de Genève du 23 octobre 1978 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961, révisée à Genève le 10 novembre 1972.

Ledit instrument de ratification contient la déclaration suivante:

« Se référant à l'article 36, paragraphe 1, de la Convention, le Gouvernement français déclare que celle-ci est applicable au territoire de la République française, y compris les départements et territoires d'outre-mer. » (*Original*)

Ladite Convention internationale ainsi révisée en 1978 entre en vigueur à l'égard de la France le 17 mars 1983.

Notification UPOV N° 27, du 22 février 1983.

## Réunions de l'OMPI

### Union de Paris

#### Conférence diplomatique de revision de la Convention de Paris

Troisième session

(Genève, 4-30 octobre et 23-27 novembre 1982)

#### NOTE †

La troisième session de la Conférence diplomatique de revision de la Convention de Paris s'est tenue à Genève du 4 au 30 octobre 1982 (première partie) et du 23 au 27 novembre 1982 (seconde partie)<sup>1</sup>.

Un résumé relatif à la troisième session de la Conférence diplomatique figure à la page 97 du rapport « L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 1982 » publié dans ce numéro de *La Propriété industrielle*. La liste des participants est reproduite ci-dessous.

#### LISTE DES PARTICIPANTS

##### I. Etats

##### ALGÉRIE<sup>2</sup>

###### *Chef de la Délégation*

B. Ould-Rouis, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

###### *Chef suppléant de la Délégation*

B. Saci, Ministre conseiller, Mission permanente, Genève

###### *Délégués*

D. Hadj-Sadok, Directeur général, Institut algérien de normalisation et de propriété industrielle, Alger \*

M. Mati, Conseiller, Mission permanente, Genève

##### ALLEMAGNE (RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D')<sup>2</sup>

###### *Chef de la Délégation*

N. Lang, Minister, Acting Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

###### *Chef suppléant de la Délégation*

E. Steup, Head of Division, Federal Ministry of Justice, Bonn

###### *Délégués*

G. von Boehmer, First Counsellor, Ministry for Foreign Affairs, Bonn \*

F. Lambach, First Counsellor, Permanent Mission, Geneva

J. Reinbothe, Counsellor, Federal Ministry of Justice, Bonn

###### *Conseillers*

G. Albrechtskirchinger, Lawyer, Deutsch-Französische Gesellschaft, Frankfurt

H. Bezzenberger, Chairman, Industrial Property Committee, Association of German Industry, Director, Hoechst A.G., Frankfurt \*

K. A. Endemann, Hoechst A.G., Frankfurt \*

K. J. Heimbach, European Patent Attorney, Leverkusen \*

H. P. Kunz-Hallstein, Lawyer, Max Planck Institute for Foreign and International Patent, Copyright and Competition Law, Munich

G. Peters, Lawyer, Odenthal-Hüttchen \*

##### ANGOLA \*

###### *Chef de la Délégation*

A.A. Dos Santos Sousa, Director, Secretaria de Estado da Cultura, Instituto Nacional da Propriedade Intelectual, Luanda

###### *Déleguée*

J. A. Rangel Dias Dos Santos, Official, Secretaria de Estado da Cultura, Instituto Nacional da Propriedade Intelectual, Luanda

##### ARABIE SAOUDITE<sup>3, \*</sup>

###### *Chef de la Délégation*

A. M. Aziz-Alrahman, Director of the Patent Office, National Center for Science and Technology, Riyadh

###### *Chef adjoint de la Délégation*

S. Al-Mubarak, Counsellor, National Center for Science and Technology, Riyadh

###### *Délégué*

S. Al-Shayea, Counsellor, National Center for Science and Technology, Riyadh

##### ARGENTINE<sup>2</sup>

###### *Chef de la Délégation*

F. Jiménez Dávila, Embajador, Representante Permanente Adjunto, Misión Permanente, Ginebra

###### *Délégué*

J. Pereira, Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

† Etablie par le Bureau international.

<sup>1</sup> Pour la note relative à la deuxième session, voir *La Propriété industrielle*, 1981, p. 341.

<sup>2</sup> Membre de l'Union de Paris.

<sup>3</sup> Membre de l'OMPI mais non de l'Union de Paris.

\* Ayant assisté à la première partie seulement.

\*\* Ayant assisté à la seconde partie seulement.

AUSTRALIE <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

D. M. Sadleir, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva \*

*Chefs suppléants de la Délégation*

F. J. Smith, Commissioner of Patents, Registrar of Trademarks and Designs, Patent, Trademarks and Designs Offices, Department of Science and Technology, Canberra \*\*

C. H. Friemann, Deputy Commissioner of Patents, Deputy Registrar of Patent, Trademarks and Designs Offices, Department of Science and Technology, Canberra

P. A. D. Smith, Senior Assistant Commissioner (Policy), Patent, Trademarks and Designs Offices, Department of Science and Technology, Canberra

*Délégués*

W. R. Steele, Counsellor, Permanent Mission, Geneva \*

K. R. Widdows, First Secretary, Permanent Mission, Geneva \*

*Conseillers*

D. W. Berryman, President, Australian Manufacturers' Patent, Industrial Design, Copyright and Trademark Association, Melbourne \*

A. L. Limbury, Solicitor, Minter Simpson & Co., Sydney \*

AUTRICHE <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

O. Leberl, President of the Austrian Patent Office, Director General, Industrial Property Department, Federal Ministry of Commerce, Trade and Industry, Vienna

*Chef suppléant de la Délégation*

G. Mayer-Dolliner, Hofrat, Industrial Property Department, Federal Ministry of Commerce, Trade and Industry, Vienna \*

*Délégué*

F. Trauttmansdorff, Second Secretary of Embassy, Permanent Mission, Geneva

BELGIQUE <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

A. Onkelinx, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève \*

*Délégués*

J. Schokkaert, Directeur des Relations économiques extérieures, Ministère des Relations extérieures, Bruxelles \*

C. Funes-Noppen, Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève

J. Degavre, Conseiller adjoint, Service de la propriété industrielle et commerciale, Ministère des affaires économiques, Bruxelles

F. Gevers, Président du Conseil supérieur de la propriété industrielle, Bruxelles \*

M. Chomé, Membre du Conseil supérieur de la propriété industrielle, Bruxelles \*

H. G. Ernst, Conseiller en propriété industrielle, Société Procter & Gamble, Bruxelles \*

P. Theunis, Spécialiste des brevets à la Société Agfa Gevaert, Conseil de la propriété industrielle, Bruxelles \*

BRÉSIL <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

A. Gurgel de Alencar, Minister Counsellor, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

*Délégués*

E. Cordeiro, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

C. A. Ferreira Guimarães, Secretary of Embassy, Division of Commercial Policy, Ministry of External Relations, Brazil \*

M. F. Cruz Filho, Advisor, National Institute of Industrial Property (INPI), Ministry of Industry and Trade, Rio de Janeiro \*

A. L. Barbosa, Advisor, National Institute of Industrial Property (INPI), Ministry of Industry and Trade, Rio de Janeiro \*

BULGARIE <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

K. Iliev, Directeur général, Institut des inventions et des rationalisations, Sofia

D. Popov, Ministre plénipotentiaire, Ministère des affaires étrangères, Sofia \*\*

*Délégués*

R. Kazandjiewa, Vice-directeur général, Institut des inventions et des rationalisations, Sofia \*\*

I. Kotzev, Premier Secrétaire, Affaires scientifiques et techniques, Mission permanente, Genève

I. Angelov, Expert, Ministère du commerce extérieur, Sofia \*

BURUNDI <sup>2</sup>*Chef suppléant de la Délégation*

B. Seburyamo, Premier Conseiller, Mission permanente, Genève

CAMEROUN <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

D. Yong, Représentant permanent adjoint, Mission permanente, Genève \*

F.-X. Ngoubeyou, Conseiller technique, Ministère de l'information et de la culture, Yaoundé \*\*

*Délégué*

W. Eyambe, Deuxième Secrétaire, Mission permanente, Genève

*Conseiller*

D. Ekani, Directeur général, Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), Yaoundé \*\*

CANADA <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

D. S. McPhail, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

*Chef suppléant de la Délégation*

P. F. Hay, Director General, Policy, Research, Analysis and Liaison Directorate, Department of Consumer and Corporate Affairs, Ottawa, Canada

*Délégués*

R. Théberge, Counsellor, Policy, Research, Analysis and Liaison Directorate, Department of Consumer and Corporate Affairs, Ottawa, Canada

J. Lynch, First Secretary, Permanent Mission, Geneva \*\*

R. Ballhorn, Desk Officer, Economic Law and Treaty Division, Department of External Affairs, Ottawa, Canada \*

P. Henry, Desk Officer, General Economic Relations Division, Department of External Affairs, Ottawa, Canada \*

J. Osborne, Counsel, Gowling and Henderson, Barristers and Solicitors, Ottawa, Ontario \*

A. Swabey, Patent Agent, Swabey, Mitchell, Houle, Marcoux and Sher, Toronto, Ontario

CHILI <sup>3</sup>*Chef de la Délégation*

J. Berguño, Embajador, Representante Permanente Alterno, Misión Permanente, Ginebra \*

*Délégués*

L. Gillet, Subdirector de Asuntos Jurídicos, Ministerio de Relaciones Exteriores, Santiago \*\*  
 R. Plaza, Consejero, Misión Permanente, Ginebra \*  
 P. Barros, Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

CHINE <sup>3</sup>

*Chef de la Délégation*

Tang Zongshun, Adviser to the Patent Office, Patent Office, Beijing \*

*Délégués*

Shen Yaozeng, Deputy Director General, Patent Office, Beijing \*\*  
 Huang Renxun, Expert, Trade Mark Office, State Administration for Industry and Commerce, Beijing \*  
 Liu Feng-yun, Acting Deputy Director, Department of International Cooperation, Patent Office, Beijing \*  
 Kung Hsi, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

COLOMBIE <sup>3</sup>

*Chef de la Délégation*

T. Ivars, Embajador Alterno, Representante Permanente Alterno, Misión Permanente, Ginebra

*Chef suppléant de la Délégation*

L.-F. Paredes, Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra \*

*Déléguée*

L. C. Suárez de Páez, Jefe, División de Propiedad Industrial, Superintendencia de Industria y Comercio, Ministerio de Desarrollo Económico, Bogotá \*

CONGO <sup>2</sup>, \*

*Chef de la Délégation*

A. Gabou, Procureur général près la Cour suprême, Conseiller juridique, Ministère de la coopération, Brazzaville

*Délégués*

D. Ngassakí, Chef de l'Antenne nationale de la propriété industrielle, Direction générale de l'industrie, Ministère de l'industrie et de la pêche, Brazzaville  
 B. Kabé-Abbo, Fonctionnaire, Ministère des affaires étrangères, Brazzaville

COSTA RICA <sup>3</sup>

*Chef de la Délégation*

E. Soley Soler, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

*Délégués*

L. C. Delgado, Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra  
 J. Rhenán Segura, Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra \*\*

CÔTE D'IVOIRE <sup>2</sup>

*Chef de la Délégation*

A. Traore, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève \*

*Chef adjoint de la Délégation*

B. T. Aka, Directeur de la normalisation et de la technologie, Ministère du plan et de l'industrie, Abidjan

*Délégué*

K. F. Ekra, Conseiller, Mission permanente, Genève

CUBA <sup>2</sup>

*Chef de la Délégation*

L. Solá Vila, Embajador Extraordinario y Plenipotenciario, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

*Conseiller*

A.V. González, Tercer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

DANEMARK <sup>2</sup>

*Chef de la Délégation*

R. Carlsen, Registrar of Trademarks, Ministry of Commerce, Patent and Trademark Office, Copenhagen

*Chef suppléant de la Délégation*

L. Österborg, Head of Division, Ministry of Commerce, Patent and Trademark Office, Copenhagen

EGYPTE <sup>2</sup>

*Chef de la Délégation*

F. El Ibrashi, Minister Plenipotentiary, Ministry for Foreign Affairs, Cairo \*

*Chef suppléant de la Délégation*

M. Daghash, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

*Déléguée*

W. Bassim, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva \*

EL SALVADOR <sup>3</sup>

*Chef de la Délégation*

J. L. Lovo Castelar, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

*Délégués*

M. González Dubon, Ministro-Consejero, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra \*  
 C. A. Barahona Rivas, Secretario de Embajada, Misión Permanente, Ginebra

ESPAGNE <sup>2</sup>

*Chef de la Délégation*

J. Delicado Montero-Ríos, Director General del Registro de la Propiedad Industrial, Ministerio de Industria y Energía, Madrid

*Délégués*

E. Rúa Benito, Director, Departamento de Patentes y Modelos, Registro de la Propiedad Industrial, Ministerio de Industria y Energía, Madrid  
 A. Casado Cerviño, Jefe, Servicio de Relaciones Internacionales, Registro de la Propiedad Industrial, Ministerio de Industria y Energía, Madrid  
 A. C. Ortega Lechuga, Jefe, Servicio de Examen, Departamento de Patentes y Modelos, Registro de la Propiedad Industrial, Madrid \*  
 J. I. Lopez de Chicheri y Sainz, Consejero de Embajada, Misión Permanente, Ginebra \*  
 L. Nagore San Martín, Primer Secretario de Embajada, Misión Permanente, Ginebra

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE <sup>2</sup>

*Chef de la Délégation*

G. J. Mossinghoff, Ambassador, Commissioner of Patents and Trademarks, Patent and Trademark Office, Department of Commerce, Washington, D.C.

*Chefs suppléants de la Délégation*

- M. K. Kirk, Assistant Commissioner for External Affairs, Patent and Trademark Office, Department of Commerce, Washington, D.C.  
 H. J. Winter, Director, Office of Business Practices, Bureau of Economic and Business Affairs, Department of State, Washington, D.C.

*Délégués*

- G. T. Dempsey, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva  
 L. Schroeder, Industrial Property Specialist, Patent and Trademark Office, Department of Commerce, Washington, D.C.

*Conseiller membre du Congrès*

- T. Railsback, United States House of Representatives, Washington, D. C. \*

*Conseillers*

- D. R. Dunner, Attorney, Finnegan, Henderson, Farabow, Garret and Dunner, Washington, D. C. \*  
 W. T. Hofstetter, Attorney, Pattishall, McAuliffe and Hofstetter, Chicago, Illinois \*  
 J. T. Lanahan, Trademark Counsel, UOP Inc., Des Plaines, Illinois \*  
 B. Lehman, Chief Counsel, Subcommittee on Courts, Civil Liberties and the Administration of Justice, United States House of Representatives, Washington, D. C. \*  
 A. D. Lourie, Vice-President, Smith Kline Beckman Corp., Philadelphia, Pennsylvania  
 L. B. Mackey, Vice-President, International Tel & Tel Corporation, New York, New York \*  
 T. Mooney, Committee on the Judiciary, United States House of Representatives, Washington, D. C. \*  
 P. Newman, Director, Patent and Licensing Department, FMC Corporation, Philadelphia, Pennsylvania \*  
 L. T. Pirkey, Attorney, Arnold, White and Durkee, Austin, Texas \*  
 T. F. Smegal, Attorney, Townsend and Townsend, San Francisco California \*  
 R. C. Witte, Patent Counsel, The Procter and Gamble Company, Cincinnati, Ohio \*  
 K. Zebrowski, Counsel, Committee on the Judiciary, United States Senate, Washington, D. C. \*  
 R. Oman, Staff Director, Criminal Law Subcommittee, United States Senate, Washington, D. C. \*

FINLANDE <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

- O. Lares, Ambassador, Head of Legal Department, Ministry for Foreign Affairs, Helsinki \*

*Chef suppléant de la Délégation*

- E. Wuori, Deputy Director General, National Board of Patents and Registration, Helsinki

*Délégués*

- S.-L. Lahtinen, Deputy Director General, National Board of Patents and Registration, Helsinki \*  
 A.-R. Ketokoski, Counsellor, Ministry for Foreign Affairs, Helsinki \*  
 M. Huhta, Second Secretary, Ministry for Foreign Affairs, Helsinki

*Conseillers*

- V. Vainio, Director, Confederation of Finnish Industries, Helsinki  
 S. Henriksson, Legal Counsel, Confederation of Finnish Industries, Helsinki

FRANCE <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

- R. de Souza, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève \*

*Chefs suppléants de la Délégation*

- G. Vianès, Chef du Service de la propriété industrielle, Directeur de l'Institut national de la propriété industrielle, Ministère de la recherche et de l'industrie, Paris  
 G. Le Tallec, Directeur adjoint, Institut national de la propriété industrielle, Ministère de la recherche et de l'industrie, Paris \*

*Délégués*

- M. Hiance, Conseiller juridique, Institut national de la propriété industrielle, Paris  
 I. C. Duhamel, Attaché d'administration, Direction des affaires civiles et du sceau, Ministère de la justice, Paris \*  
 R. Tinlot, Directeur adjoint, Direction de la consommation et de la répression des fraudes, Ministère de la consommation, Paris \*  
 J.-M. Momal, Deuxième Conseiller, Mission permanente, Genève  
 L. Nicodème, Secrétaire-adjoint principal des affaires étrangères, Direction des affaires économiques et financières, Ministère des relations extérieures, Paris  
 L. Le Vert, Conseiller des affaires étrangères, Direction des Nations Unies et organisations internationales, Ministère des relations extérieures, Paris \*  
 J. Myard, Secrétaire adjoint des affaires étrangères, Direction des affaires juridiques, Ministère des relations extérieures auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, Genève \*  
 C. Rosenau, Attaché, Mission permanente, Genève \*

*Conseillers*

- A. Françon, Professeur à l'Université de Paris II, Membre du Conseil supérieur de la propriété industrielle, Paris \*  
 A. Devlétian, Chef du Service étranger, Institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie, Paris \*  
 P. Rouyrre, Directeur des accords et de la propriété industrielle de la Société Creusot-Loire, Membre du Conseil supérieur de la propriété industrielle, Paris

GHANA <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

- A. Cato, Minister Counsellor, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva \*

*Chef suppléant de la Délégation*

- A. J. B. McCarthy, Delegate, Permanent Mission, Geneva

*Délégué*

- Y. Addo-Daaku, First Secretary, Permanent Mission, Geneva \*

GRÈCE <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

- P. Apostolides, Conseiller d'Ambassade, Genève

*Délégués*

- P. Geroulakos, Conseiller juridique, Direction de la propriété commerciale et industrielle, Ministère du commerce, Athènes  
 G. Rounis, Conseiller juridique, Ministère des affaires étrangères, Athènes \*

## GUATEMALA \*

*Chef de la Délégation*

- A. Fajardo-Maldonado, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

*Déléguée*

N. M. de Contreras, Ministro-Consejero, Misión Permanente, Ginebra

## HONDURAS

*Chef de la Délégation*

I. Romero M., Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra \*

*Délégués*

J. M. Ritter Arita, Consejero, Misión Permanente, Ginebra  
A. Ariza, Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra \*

HONGRIE <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

Gy. Puzstai, Président, Office national des inventions, Budapest

*Délégués*

J. Bobrovsky, Directeur général, Office national des inventions, Budapest \*  
G. Bánrévy, Directeur général adjoint, Ministère du commerce extérieur, Budapest \*  
S. Horváth, Deputy Director General, National Office of Inventions, Budapest \*\*  
G. Szénási, Deuxième Secrétaire, Conseiller juridique, Ministère des affaires étrangères, Budapest \*

INDE <sup>3</sup>*Chef de la Délégation*

C. K. Modi, Joint Secretary, Department of Industrial Development, Ministry of Industry, Government of India, New Delhi \*

*Délégués*

R. L. Mukherjee, Senior Central Government Advocate, Ministry of Law, Justice and Company Affairs, Government of India, New Delhi \*  
K. V. Swaminathan, Director, Department of Science and Technology, Government of India, New Delhi \*  
P. R. Chandran, Deputy Secretary, Department of Industrial Development, Ministry of Industry, New Delhi \*  
L. Puri, First Secretary, Permanent Mission, Geneva  
K. Thairani, Deputy Educational Adviser, Ministry of Education and Culture, New Delhi \*\*

INDONÉSIE <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

I. Darsa, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva \*

*Délégués*

H. Adisumarto, Director General of Law and Legislation, Department of Justice, Jakarta \*\*  
W. Martosewojo, Director, Directorate for Civil Law, Ministry of Justice, Jakarta \*  
N. Wisnoemoerti, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

*Délégués suppléants*

R. Siahaan, Head of Sub-Directorate, Directorate of Legal and Treaty Affairs, Ministry for Foreign Affairs, Jakarta \*  
R. Tanzil, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva  
R. Mustakim, Official, Ministry for Foreign Affairs, Jakarta \*  
E. Kusumaatmadja, Padjadjaran State University, Bandung \*  
S. Parnohadiningrat, Staff, Permanent Mission, Geneva \*\*

IRLANDE <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

J. Quinn, Controller of Patents, Designs and Trade Marks, Patents Office, Dublin

*Chef suppléant de la Délégation*

B. O'Gorman, Assistant Principal, Patents Office, Dublin \*

*Délégués*

F. McCarthy, Legal Advisor, Office of the Attorney-General, Dublin \*  
P. McDonagh, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ISRAËL <sup>2</sup>*Délégués*

M. M. Shaton, Counsellor, Permanent Mission, Geneva  
Y. A. Tsur, Commissioner of Patents, Designs and Trade Marks, Ministry of Justice, Jerusalem \*

ITALIE <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

G. L. Milesi-Ferretti, Ambassadeur, Délégué pour les Accords de propriété intellectuelle, Ministère des affaires étrangères, Rome

*Chef adjoint de la Délégation*

A. V. de Mohr Sunnegg Morberg, Premier Conseiller, Mission permanente, Genève \*

*Délégués*

S. Samperi, Directeur, Office central des brevets, Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, Rome \*  
L. Vannuccini, Office central des brevets, Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, Rome \*  
R. Boros, Conseiller juridique, Direction générale, Programmation et développement, Ministère des participations d'Etat, Rome

*Conseillers*

L. Sordelli, Professeur ordinaire de l'Université de Sienne, Président du Groupe italien de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Milan \*  
C. Fiammenghi, Avocat, Expert du Collège italien des consultants en propriété industrielle et du Groupe italien de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), Rome \*  
W. Giugni, Président de l'Association des consultants en propriété industrielle travaillant dans l'industrie (AICIPI), Industrie Zanussi SpA, Rome \*  
G. Costi, Expert, Confédération de l'industrie, Rome \*  
M. Bellenghi, Expert, Conseil en propriété industrielle, Confédération de l'industrie, Rome  
A. Ferrante, Président de la Commission de propriété industrielle (CCI), Milan

JAPON <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

F. Suzuki, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva \*

*Chef suppléant de la Délégation*

K. Wakasugi, Director General, Patent Office, Tokyo \*

*Délégués suppléants*

- I. Shamoto, Director General, Department of Appeal, Patent Office, Tokyo  
 K. Uesugi, Director General, First Examination Department, Patent Office, Tokyo \*  
 T. Ogawa, Senior Inspection Officer, General Administration Department, Patent Office, Tokyo  
 S. Ono, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

*Conseillers*

- K. Sakamoto, First Secretary, Permanent Mission, Geneva \*  
 T. Moriya, Officer, Specialized Agencies Division, United Nations Bureau, Ministry for Foreign Affairs, Tokyo \*  
 K. Ishimaru, Director, Japan Trade Center (Jetro), Düsseldorf \*

JORDANIE <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

- K. Abdul-Rahim, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

KENYA <sup>2, \*\*</sup>*Délégué*

- S. K. Muclhui, Second Secretary (Legal), Embassy of Kenya, Brussels

LIECHTENSTEIN <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

- A. F. de Gerliczy-Burian, Chef de l'Office pour les relations internationales, Vaduz \*

*Chef suppléant de la Délégation*

- R. Marxer, Chef suppléant, Office pour les relations internationales, Vaduz \*

*Déléguée*

- C. Fritsche-Mündle, Collaboratrice, Office pour les relations internationales, Vaduz

LUXEMBOURG <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

- J.-L. Wolzfeld, Premier Secrétaire, Représentant permanent adjoint, Mission permanente, Genève \*

*Chef adjoint de la Délégation*

- F. Schlessler, Inspecteur, Service de la propriété industrielle, Ministère de l'économie et des classes moyennes, Luxembourg

*Délégué*

- J.-P. Hoffmann, Directeur honoraire du Service de la propriété intellectuelle, Ministère de l'économie et des classes moyennes, Luxembourg \*

MADAGASCAR <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

- M. P. Zafera, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève \*

*Délégués*

- S. Rabearivelo, Premier Conseiller, Mission permanente, Genève  
 O. Raveloson, Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève

MAROC <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

- A. Skalli, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève \*

*Délégué*

- M. Halfaoui, Deuxième Secrétaire, Mission permanente, Genève

MEXIQUE <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

- A. Rozental, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

*Délégués*

- A. Székely Sánchez, Ministro, Representante Permanente Alterno, Misión Permanente, Ginebra  
 F. J. Cruz González, Consejero, Misión Permanente, Ginebra  
 M. A. Arce, Agregada, Misión Permanente, Ginebra

MONACO <sup>2, \*</sup>*Chef de la Délégation*

- E. Franzi, Directeur du commerce, de l'industrie et de la propriété industrielle, Département des finances et de l'économie, Monaco

*Déléguée*

- C. Mathyssens-Orecchia, Rédacteur principal, Département des finances et de l'économie, Direction du commerce, de l'industrie et de la propriété industrielle, Monaco

## NICARAGUA

*Chef de la Délégation*

- G. A. Vargas, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra \*

*Chef suppléant de la Délégation*

- I. Garay, Consejero, Misión Permanente, Ginebra \*

*Chef adjoint de la Délégation*

- C. Vega, Embajador, Representante Permanente Alterno, Misión Permanente, Ginebra

NIGÉRIA <sup>2</sup>*Délégué*

- T. O. Oseni, First Secretary (Economic Affairs), Permanent Mission, Geneva

NORVÈGE <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

- A. G. Gerhardsen, Director General, Norwegian Patent Office, Oslo

*Chef suppléant de la Délégation*

- J. Smith, Deputy Director General, Norwegian Patent Office, Oslo

*Délégué*

- B. Bye, Counsellor, Ministry for Foreign Affairs, Oslo

*Conseiller*

- P. A. Martinsen, Counsellor, Norwegian Patent Office, Oslo \*

NOUVELLE-ZÉLANDE <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

- T. O'Brien, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

*Chef suppléant de la Délégation*

- R. M. Richards, Counsellor, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

*Délégués*

- A. G. Williams, Second Secretary (Economic Affairs), Ministry for Foreign Affairs, Wellington  
 H. Riddell, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva \*\*

PAKISTAN <sup>3</sup>, \**Délégués*

- T. Altaf, First Secretary, Permanent Mission, Geneva  
 S. Bashir, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

## PANAMA

*Chef de la Délégation*

- I. Aizpurúa Pérez, Encargado de Negocios a.i., Misión Permanente, Ginebra

PAYS-BAS <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

- F. van Dongen, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva \*

*Chefs adjoints de la Délégation*

- J. J. Bos, President, Patent Office, Rijswijk  
 E. van Weel, Vice-President, Patent Office, Rijswijk \*

*Délégués*

- W. Neervoort, Member of the Patent Council, Patent Office, Rijswijk  
 J. W. Weck, Head, Legislation and Legal Affairs Department, Ministry of Economic Affairs, The Hague \*\*  
 S. H. M. Hollander-Tjon Ajong, Head, Patent and Trademark Office, Curaçao \*  
 H. J. G. Pieters, Advisor on Industrial Property Matters, Legislation and Other Legal Affairs Department, Ministry of Economic Affairs, The Hague \*  
 E. L. M. Kalshoven van Tijen, Civil Servant, Treaties Preparation Section, Ministry for Foreign Affairs, The Hague \*  
 E. W. P. Klipp, First Secretary, Permanent Mission, Geneva \*

*Conseiller*

- D. Hijmans, Patent Agent, Rijswijk \*

PHILIPPINES <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

- H. J. Brillantes, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva \*

*Délégué*

- E. A. Manalo, Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

POLOGNE <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

- J. Szománski, Président de l'Office des brevets, Varsovie \*

*Chef adjoint de la Délégation*

- R. Farfal, Président adjoint de l'Office des brevets, Varsovie \*\*

*Délégués*

- B. Rokicki, Chef de la Section de la coopération internationale, Office des brevets, Varsovie  
 P. Jenke, Conseiller, Département juridique et des traités, Ministère des affaires étrangères, Varsovie \*

PORTUGAL <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

- F. Reino, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève \*

*Chef suppléant de la Délégation*

- J. Mota Maia, Directeur général, Institut national de la propriété industrielle, Ministère du commerce et du tourisme, Lisbonne

*Délégués*

- R. A. Costa de Morais Serrão, Directeur, Service des marques, Institut national de la propriété industrielle, Ministère du commerce et du tourisme, Lisbonne  
 A. Santana Carlos, Conseiller, Mission permanente, Genève \*  
 A. Mendonça Moura, Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève \*  
 J. Van-Zeller Garin, Conseiller juridique, Institut national de la propriété industrielle, Ministère du commerce et du tourisme, Lisbonne  
 J. Pereira da Cruz, Agent officiel de la propriété industrielle, Lisbonne

QATAR <sup>3</sup>*Chef de la Délégation*

- M. S. R. Al-Kuwari, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève \*

*Délégué*

- A. Al-Gattari, Troisième Secrétaire, Mission permanente, Genève

*Conseiller*

- A. Abbass, Responsable de la Section de l'information, Conseiller, Mission permanente, Genève \*

RÉPUBLIQUE DE CORÉE <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

- H. S. Park, Chairman, Appellate Trial Board, Office of Patents Administration, Seoul \*

*Chef suppléant de la Délégation*

- S.-Y. Kim, Attaché (Commercial Affairs), Permanent Mission, Geneva \*

*Délégués*

- T.-C. Choi, Director, International Cooperation Division, Office of Patents Administration, Ministry of Commerce and Industry, Seoul  
 J.-I. Kim, Assistant Director, Treaties Division, Ministry of Foreign Affairs, Seoul \*\*

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

- J. Hemmerling, President, Office for Inventions and Patents, Berlin \*

*Chef adjoint de la Délégation*

- D. Schack, Head, Department of International Cooperation, Office for Inventions and Patents, Berlin

*Délégués*

- F. Jonkisch, Head, Legal Main Department, Office for Inventions and Patents, Berlin \*  
 M. Förster, Interpreter, Office for Inventions and Patents, Berlin  
 H.-W. Mattern, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE  
DE CORÉE <sup>2</sup>, \*

*Délégués*

Choi J. N., Examiner, Invention Committee, State Committee on Science and Technology, Pyongyang

Kim C. H., Examiner, Invention Committee, State Committee on Science and Technology, Pyongyang

ROUMANIE <sup>2</sup>

*Chef de la Délégation*

I. Datcu, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

*Chefs suppléants de la Délégation*

I. Marinescu, Directeur a.i., Office d'Etat pour les inventions et les marques, Bucarest \*

T. Melescanu, Conseiller, Mission permanente, Genève \*

*Délégués*

D. Deac, Deuxième Secrétaire, Mission permanente, Genève \*

P. Gavrilescu, Troisième Secrétaire, Ministère des affaires étrangères, Bucarest

ROYAUME-UNI <sup>2</sup>

*Chef de la Délégation*

I. J. G. Davis, Comptroller-General of Patents, Designs and Trade Marks, The Patent Office, London

*Chef adjoint de la Délégation*

V. Tarnofsky, Assistant Comptroller, Department of Trade, The Patent Office, London \*

*Délégués*

T. W. Sage, Superintending Examiner, Department of Trade, The Patent Office, London

J. W. B. Richards, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

*Conseillers*

J. M. Aubrey, Consultant, Courtaulds Limited, Coventry

E. R. Wenman, Consultant, Imperial Chemical Industries Limited, London \*

C. G. Wickham, Chairman, Industrial Property Panel, Confederation of British Industry, London

RSS DE BIÉLORUSSIE <sup>3</sup>

*Chef de la Délégation*

V. V. Grekov, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva \*\*

*Délégué*

S. N. Chilovitch, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

RSS D'UKRAINE <sup>3</sup>, \*

*Chef de la Délégation*

V. G. Batiouk, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

SAINT-SIÈGE <sup>2</sup>

*Chef de la Délégation*

G. Bertello, Conseiller, Chargé d'affaires, a.i., Mission permanente, Genève

*Déléguée*

O. Rouillet, Avocat, Genève

SÉNÉGAL <sup>2</sup>

*Chef de la Délégation*

A. Sène, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

*Chef adjoint de la Délégation*

I. Sy, Premier Conseiller, Mission permanente, Genève \*

*Délégués*

S. Diop, Premier Secrétaire, Ambassade du Sénégal, Berne \*

S. C. Konate, Deuxième Conseiller, Mission permanente, Genève

*Délégué suppléant*

M. N'Diaye, Secrétaire d'Ambassade, Mission permanente, Genève

SOMALIE <sup>3</sup>, \*\*

*Déléguée*

F. Eno-Hassan, Deuxième Conseiller, Mission permanente, Genève

SOUDAN <sup>3</sup>

*Chef de la Délégation*

I. A. Hamra, Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva \*

*Délégués*

Y. Ismail, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

M. S. Abbas, First Secretary, Permanent Mission, Geneva \*

SRI LANKA <sup>2</sup>, \*

*Chef de la Délégation*

M. A. T. Jayakoddy, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

SUÈDE <sup>2</sup>

*Chef de la Délégation*

G. Borggård, Director General, Royal Patent and Registration Office, Ministry of Commerce, Stockholm

*Chef adjoint de la Délégation*

C. Uggla, President, Court of Patent Appeals, Stockholm

*Délégués*

M. Jacobsson, Head of Department, Ministry of Justice, Stockholm \*

P. Lindh, Legal Adviser, Ministry of Commerce, Stockholm \*

E. Cornell, Minister, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva \*

*Conseillers*

L. Körner, Deputy Managing Director, Federation of Swedish Industries, Stockholm \*

T. Hård, Deputy Director, Federation of Swedish Industries, Stockholm

SUISSE <sup>2</sup>

*Chef de la Délégation*

P. Braendli, Directeur, Office fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

*Chef suppléant de la Délégation*

R. Kämpf, Chef de la Section du droit des brevets et des dessins et modèles, Office fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

*Délégués*

- J.-M. Souche, Collaborateur juridique, Section du droit des brevets et des dessins et modèles, Office fédéral de la propriété intellectuelle, Berne \*
- A.-M. Buess, Collaboratrice de la direction, Office fédéral de la propriété intellectuelle, Berne
- A. von Graffenried, Collaborateur diplomatique, Département des affaires étrangères, Direction des organisations internationales, Berne
- M. Kummer, Secrétaire du Directoire de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Zurich

*Conseillers*

- H. Gubler, Directoire de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Zurich \*
- M. Mathez, Directoire de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Bâle \*

SYRIE <sup>2</sup>

*Délégués*

- A. Daoudy, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève \*
- A. Saker, Ministre plénipotentiaire, Mission permanente, Genève
- M. Sayadi, Conseiller, Mission permanente, Genève \*
- A. Hamoui, Attaché, Mission permanente, Genève \*

TANZANIE <sup>2</sup>

*Chef de la Délégation*

- W.-K. Chagula, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva \*

*Délégués*

- R. Mngulwi, Registrar of Patents and Trade Marks, Ministry of Trade, Dar es Salaam \*
- E.-E. Mtango, Minister-Counsellor, Permanent Mission, Geneva

TCHÉCOSLOVAQUIE <sup>2</sup>

*Chef de la Délégation*

- M. Bělohávek, President, Office for Inventions and Discoveries, Prague

*Chef suppléant de la Délégation*

- V. Vaníř, Vice-President, Office for Inventions and Discoveries, Prague \*

*Délégués*

- J. Prošek, Head of the Trademarks Department, Office for Inventions and Discoveries, Prague
- M. Slámová, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

THAÏLANDE \*\*

*Déléguée*

- C. Veerasa, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

TRINITÉ-ET-TOBAGO <sup>2</sup>

*Chef de la Délégation*

- W. S. Naimool, Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva \*

*Chef suppléant de la Délégation*

- H. Robertson, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

TUNISIE <sup>2</sup>

*Chef de la Délégation*

- F. Mebazaa, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève \*

*Chef adjoint de la Délégation*

- A. Miladi, Directeur du commerce intérieur, Ministère de l'économie nationale, Tunis \*

*Délégués*

- K. Gueblaoui, Chargé de mission au Cabinet du Premier Ministre, Ministère du commerce, Tunis
- M. Baati, Secrétaire d'Ambassade, Mission permanente, Genève \*
- M. Ben Khelifa, Sous-Directeur au Ministère de l'économie nationale, Tunis \*\*
- S. Ben Hamida, Chef du Service de la propriété industrielle, Ministère du commerce, Tunis \*
- M. Bouaziz, Ecole nationale d'administration de Tunis, Tunis
- M. Harbaoui, Ecole nationale d'administration de Tunis, Tunis \*

TURQUIE <sup>2</sup>

*Chef de la Délégation*

- Y. Alpogan, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

*Délégués*

- M. Çetin, President, Industrial Property, Ministry of Industry and Technology, Ankara \*
- Z. Baştürk, Chief, Patent Section, Ministry of Industry and Technology, Ankara \*
- E. Apakan, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

UNION SOVIÉTIQUE <sup>2</sup>

*Chef de la Délégation*

- I. Nayashkov, Chairman, USSR State Committee for Inventions and Discoveries, Moscow
- L. E. Komarov, First Deputy Chairman, USSR State Committee for Inventions and Discoveries, Moscow \*\*

*Chef adjoint de la Délégation*

- V. Zubarev, Director, External Relations Department, USSR State Committee for Inventions and Discoveries, Moscow

*Délégués*

- S. V. Birioulev, Ministre plénipotentiaire, Représentant permanent adjoint, Mission permanente, Genève \*
- Y. Gyrdymov, Deputy Director, External Relations Department, USSR State Committee for Inventions and Discoveries, Moscow \*
- M. Boguslavsky, Professor, State and Law Institute, USSR Academy of Sciences, Moscow \*
- A. Ruban, Chief Expert, External Relations Department, USSR State Committee for Inventions and Discoveries, Moscow \*\*
- E. Koutakova, Expert, External Relations Department, USSR State Committee for Inventions and Discoveries, Moscow

*Conseillers*

- V. Timofeev, Assistant to the Chairman of the USSR State Committee for Inventions and Discoveries, Moscow \*
- R. Shabanov, Chief, Department of the Trademarks and Industry Designs, USSR State Committee for Inventions and Discoveries, Moscow \*

URUGUAY <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

C. Fernández Ballesteros, Ministro, Representante Permanente Adjunto, Misión Permanente, Ginebra

*Délégué*

A. Moerzinger, Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

## VENEZUELA \*

*Chef de la Délégation*

G. Pérez-Castillo, Ministro-Consejero, Misión Permanente, Ginebra

*Chef suppléant de la Délégation*

H. Suárez Mora, Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

VIET NAM <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

Nguyèn Thuong, Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève

*Délégués*

Truong Phap, Deuxième Secrétaire, Mission permanente, Genève

Doan Tat Cam, Attaché, Mission permanente, Genève \*

YÉMEN <sup>3</sup>*Chef de la Délégation*

A. Tarcici, Ambassadeur, Conseiller général, Mission permanente, Genève

## YÉMEN DÉMOCRATIQUE

*Chef de la Délégation*

S. A. S. Fares, Ministre plénipotentiaire, Mission permanente, Genève

YOUGOSLAVIE <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

D. Bošković, Director, Federal Patent Office, Belgrade

*Chef adjoint de la Délégation*

D. Cémalović, Counsellor, Federal Patent Office, Belgrade \*

*Conseillers*

M. Kisić, Counsellor, Permanent Mission, Geneva \*

B. Branković, Counsellor, Permanent Mission, Geneva \*

ZAÏRE <sup>2</sup>*Chef de la Délégation*

E. Esaki Kabeya, Premier Secrétaire, Chargé d'affaires a.i., Mission permanente, Genève \*

*Délégués*

L. Elebe, Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève

G. Osil, Deuxième Secrétaire, Mission permanente, Genève \*

ZAMBIE <sup>2, \*\*</sup>*Délégué*

A. R. Zikonda, Registrar, Registrar of Patents, Trade Marks and Designs, Ministry of Commerce and Industry, Lusaka

ZIMBABWE <sup>2, \*\*</sup>*Délégué*

E. M. Kahari, Deputy Controller of Patents, Trade Marks and Industrial Designs, Office of the Controller of Patents, Trade Marks and Industrial Designs, Ministry of Justice, Harare

## II. Organisations intergouvernementales

*Nations Unies : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)*

R. Kloepzig, Senior Industrial Development Officer, Development and Transfer Technology Branch, Division for Industrial Studies, Vienna \*

S.-P. Padolecchia, Assistant to the Special Representative of the Executive Director, Vienna \*\*

*Nations Unies : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)*

R. Dhanjee, Associate Economic Affairs Officer, Technology Division, Geneva

E. Chrispeels, Division of Programme Support Services, Geneva \*

*Nations Unies : Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) \**

G. J. L. Coles, Senior Legal Adviser, Chief of the Conference and Treaties Section, Geneva

N. Cronstedt, Legal Officer, Conference and Treaties Section, Geneva

J.-P. Colombey, Legal Officer, Conference and Treaties Section, Geneva

*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)*

R. Krommenacker, Officer, Economic Affairs, Non-Tariff Measures Division, Geneva

*Agence spatiale européenne (ASE) \**

R. Oosterlinck, Chef du Service de la propriété intellectuelle, Paris

*Communautés européennes*

B. Harris, Chef de la Division de la propriété intellectuelle, Direction générale du marché intérieur et des affaires industrielles, Commission des Communautés européennes, Bruxelles

J. Delmoly, Conseiller juridique, Communautés européennes, Bruxelles \*\*

A. McClellan, Conseiller juridique, Service juridique, Commission des Communautés européennes, Bruxelles \*

U. Brühann, Administrateur, Direction générale du marché intérieur et des affaires industrielles, Commission des Communautés européennes, Bruxelles \*

*Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)*

D. Ekani, Directeur général, Yaoundé

*Organisation de l'Unité africaine (OUA)*

L. Buzingo, Conseiller, Chargé des questions économiques, Genève

K. L. D. Ramasawmy, Conseiller, Chargé des affaires sociales, Genève

*Organisation européenne des brevets (OEB)*

J. C. A. Staehelin, Vice-President, Directorate General 5, Legal Affairs and International Relations, Munich

U. J. Schatz, Principal Director, International Affairs, Munich \*

J.-F. Mézières, Head, International Affairs II, Munich \*

*Secrétariat du Comité intérimaire pour le brevet communautaire*

V. Scordamaglia, Head of Division, Brussels \*  
 J.-F. Faure, Administrator, Brussels \*  
 K. Mellor, Administrator, Brussels

### III. Organisations internationales non gouvernementales

*Association asiatique d'experts juridiques en brevets (APAA)*

F. Ohtsuka, Patent Attorney, Tokyo \*  
 K. Kato, Patent Attorney, Tokyo \*  
 Y. Uchida, Patent Attorney, Tokyo \*  
 A. Sugimura, Patent Attorney, Tokyo \*\*

*Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI)*

P. Mathély, Président de l'AIPPI, Paris \*  
 G. Gaultier, Rapporteur général de l'AIPPI, Paris  
 R. Harle, Membre d'honneur de l'AIPPI, Paris \*

*Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI)*

J. Servot, Professeur à l'Université des sciences juridiques, politiques, sociales et de technologie, Strasbourg  
 P. Nuss, Conseil en brevets d'inventions, Strasbourg \*

*Chambre de commerce internationale (CCI)*

G. Gansser, Directeur adjoint, Ciba-Geigy S.A., Bâle, Rapporteur, Commission de la propriété industrielle de la CCI, Paris  
 B. Kish, International Patent Counsel, Merck and Co., Inc., Rahway, New Jersey \*  
 R. Markley, Commissioner, Europe, U.S. Council for International Business \*  
 J. Buraas, Representative of the ICC to the United Nations and Other Organizations, Geneva  
 J. Servot, Expert, Commission de la propriété industrielle de la CCI, Paris  
 P. Johnson, Attaché juridique, Paris

*Fédération internationale des associations des inventeurs (IFIA)*

F. Burmester, Deutscher Erfinderverband e.V. (DEV), Nürnberg  
 C. P. Feldmann, Vice-Président, Glattbrugg  
 S.-E. Angert, Djursholm

*Institut des mandataires agréés près l'Office européen des brevets (EPI)*

K. J. Veryard, Président, Londres  
 M. P. Micheli, Conseil en brevet, Genève

*Pacific Industrial Property Association (PIPA) \**

T. Okabe, General Manager, Patent and Licensing Department, Nippondenso Co., Ltd., Aichi-ken  
 Z. Nakamura, Manager of Foreign Patent Affairs, Patent and Licensing Department, Takeda Chemical Industries, Ltd., Osaka  
 T. I. O'Brien, Chief Patent Counsel, Union Carbide Corporation, Danbury, Connecticut  
 W. D. Roberson, Associate Patent Counsel, Polaroid Corporation, Patent Department, Cambridge, Massachusetts  
 K. F. Jorda, Corporate Patent Counsel, Ciba-Geigy Corporation, Ardsley, New York

*Union des praticiens européens en propriété industrielle (UPEPI)*

K. J. Veryard, Président d'honneur de l'UPEPI, Londres  
 G. E. Kirker, Ingénieur-conseil en propriété industrielle, Genève \*

*Union des industries de la Communauté européenne (UNICE)*

G. Gansser, Directeur adjoint, Ciba-Geigy S.A., Bâle \*  
 P. E. Bessière, Président du Groupe de travail « Brevets », Bruxelles

*United States Trademark Association (USTA) \**

R. A. Rolfe, Executive Director, New York

### IV. Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

A. Bogsch, Directeur général  
 K. Pfanner, Vice-directeur général  
 M. Porzio, Vice-directeur général  
 L. Baeumer, Directeur de la Division de la propriété industrielle  
 G. Ledakis, Conseiller juridique  
 I. Thiam, Directeur de la Division des relations extérieures  
 F. Balleys, Chef de la Section du droit de la propriété industrielle, Division de la propriété industrielle  
 V. Yossifov, Administrateur de programme, Section du droit de la propriété industrielle  
 I. Pike-Wanigasekara, Assistante principale, Cabinet du Directeur général  
 M. Qayoom, Chef de la Section des conférences et des services communs  
 H. Rossier, Chef de la Section du courrier et des documents  
 Tran-Thi T.-L., Juriste, Section du droit de la propriété industrielle

## OMPI

### Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)

Sixième session

(Genève, 29 novembre-3 décembre 1982)

#### NOTE \*

Le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (ci-après dénommé « Comité permanent ») a tenu sa sixième session à Genève du 29 novembre au 3 décembre 1982<sup>1</sup>; cette session s'est tenue en commun avec la cinquième session du Comité de coopération technique du PCT (voir la note séparée). Vingt-deux Etats membres et une organisation membre ont participé à cette session; une organisation y était représentée par un observateur. La liste des participants suit la présente note.

#### *Examen des tâches assignées au Bureau international pour la période biennale 1982-1983*

Le Comité permanent a approuvé le rapport rédigé par le Bureau international sur les diverses tâches qui lui ont été assignées pour la période biennale 1982-1983.

\* Rédigée par le Bureau international.

<sup>1</sup> Pour la note relative à la cinquième session du Comité permanent, voir *La Propriété industrielle*, 1982, p. 84.

Au sujet des rapports techniques annuels pour 1981, établis par les membres du PCPI et présentés en 1982, le Comité permanent a encouragé ses membres à continuer de faire l'effort de présenter ces rapports pour 1982 et 1983.

Au sujet des publications de statistiques de propriété industrielle, le Comité permanent a souligné encore qu'il importait de publier dès que possible, chaque année, les renseignements statistiques importants de l'année précédente. Il a noté en outre que le Bureau international fera, en vue de son inscription au programme de la prochaine période biennale (1984-1985), une proposition détaillée concernant les améliorations qu'il est nécessaire d'apporter à la soumission et à la présentation des statistiques sur les demandes de brevet déposées, sur les brevets délivrés et sur les demandes d'enregistrement de marques, ainsi que sur les enregistrements de marques, pour faire face à la complexité croissante engendrée par les accords, conventions et traités internationaux.

#### *Programme à long terme du PCPI*

Le Comité permanent a adopté à l'unanimité son programme à long terme. En outre, il a convenu que ce programme sera examiné tous les deux ans, parallèlement à l'établissement du programme biennal.

#### *Manuel de révision des systèmes de recherche (partie Classification internationale des brevets (CIB))*

Le Comité permanent a approuvé le texte des sections I (« Principes généraux du travail de révision de la CIB ») et II (« Procédure de révision de la CIB ») de la partie CIB du *Manuel de révision des systèmes de recherche*.

#### *Cohérence d'application de la CIB*

Le Comité permanent a convenu que la méthode maintenant mise au point et expérimentée au moyen d'un échantillon représentatif de 20 familles de brevets, à savoir l'analyse sur ordinateur des symboles de la CIB attribués aux familles de documents comptant trois membres ou davantage (y compris les demandes de brevet publiées, non examinées, et les brevets délivrés) combinée à des statistiques donnant la fréquence d'utilisation des symboles de la CIB utilisés pour le classement des documents de brevets, permet de faire une étude quantitative de la cohérence d'application de la CIB.

Etant donné l'ancienneté des données utilisées jusqu'à maintenant (qui ont été tirées de documents de brevets ayant des dates de priorité de 1974), le Comité permanent a aussi estimé qu'il faudrait faire une étude de mise à jour afin de recenser les secteurs de la CIB dans lesquels la cohérence d'utilisation des symboles de la Classification est manifestement moins grande pour le classement des documents de brevets que dans d'autres secteurs; il conviendrait de terminer cette

étude en temps voulu pour qu'elle puisse figurer dans les conclusions formulées pour le choix des secteurs de révision de la CIB pendant la quatrième période de révision.

On a pu déterminer les raisons suivantes d'incohérence dans l'utilisation de la CIB:

#### *i) Lacune du système (de classification)*

a) incohérence due à l'absence de définitions, de renvois ou de règles de classement;

b) incohérence due à une mauvaise interprétation des positions de fonction par rapport aux positions d'application.

#### *ii) Incohérence imputable au classificateur*

a) mauvaise interprétation de la portée d'une invention ou du libellé d'un groupe;

b) non-respect ou mauvaise interprétation des définitions, des renvois, des notes ou de la règle de la dernière place;

c) classement ne prenant pas en compte tous les aspects de l'invention;

d) classement non effectué dans le groupe le plus en retrait couvrant tous les aspects de l'invention.

#### *iii) Incohérence imputable à d'autres raisons*

a) aucune position adéquate prévue dans la CIB pour l'invention qui fait l'objet du classement;

b) erreurs matérielles.

#### *Principes généraux du travail de révision de la CIB pendant la troisième période de révision*

Au sujet de l'introduction des systèmes hybrides dans la CIB, le Comité permanent a entériné les recommandations du Groupe de travail sur les questions spéciales préconisant notamment:

a) que les codes d'indexation puissent se rapporter aux symboles d'invention;

b) que les codes d'indexation puissent se rapporter aux symboles d'information supplémentaire;

c) que l'on admette dans la CIB des systèmes hybrides dans lesquels les codes d'indexation sont liés aux symboles de classement auxquels ils se rapportent lorsqu'ils apparaissent sur les documents de brevets;

d) que l'on admette aussi dans la CIB des systèmes hybrides dans lesquels les codes d'indexation ne seraient pas liés aux symboles de classement auxquels ils se rapportent lorsqu'ils apparaissent sur les documents de brevets;

e) que pour les systèmes hybrides mentionnés au point c) ci-dessus, le lien entre les codes d'indexation et les symboles de classement auxquels ils se rapportent soit constitué par le symbole de classement et les codes d'indexation apparentés mis entre parenthèses, de manière similaire à la présentation utilisée pour l'information complémentaire actuelle;

f) que, pour tous les codes d'indexation imprimés sur les documents de brevets, la barre oblique qui apparaît dans les symboles de classement de la CIB soit remplacée par deux points, ce qui est conforme à la décision prise par le PCPI;

g) que les codes d'indexation, qu'ils soient liés ou non liés, soient présentés sur les documents de brevets après l'information complémentaire, les codes d'indexation non liés venant tout à la fin;

h) que les mêmes entrées, c'est-à-dire des entrées ayant un libellé identique, puissent servir à la fois pour le classement et pour l'indexation, mais uniquement si c'est nécessaire pour des raisons techniques, et a convenu de transmettre ces recommandations au Comité d'experts IPC.

#### *Systèmes informatiques de recherche*

Le Comité permanent a estimé:

a) qu'il conviendrait que le Bureau international continue de mettre à jour et de réexaminer régulièrement le recensement des aides informatiques à la recherche et que ce recensement fasse ultérieurement partie du *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de brevets*. Ce recensement devrait porter aussi sur les bases de données qui, bien que n'étant pas constituées entièrement par de l'information en matière de brevets, peuvent néanmoins avoir leur utilité comme aides informatiques à la recherche et à l'examen des demandes de brevet et la prochaine mise à jour du recensement devrait être faite en temps voulu pour la première session de 1983 du Groupe de travail sur les questions spéciales;

b) qu'il conviendrait que le Bureau international, dans une deuxième étape de son étude, recueille des renseignements sur l'utilisation et l'emploi des systèmes par les différents offices de propriété industrielle ou par des organismes extérieurs à ces offices qui font connaître leur point de vue à ces derniers;

c) qu'il conviendrait que les offices qui en ont les moyens communiquent les résultats d'un certain nombre de recherches types faites dans les diverses bases de données ou combinaison de bases ainsi que la méthode utilisée pour obtenir ces résultats.

#### *Normalisation des abrégés publiés séparément des documents de brevets et des bulletins contenant ces abrégés*

Le Comité permanent a adopté des « Principes directeurs concernant les caractéristiques matérielles des abrégés publiés séparément dans les services DSI (diffusion sélective de l'information), présentés sur fichiers ».

#### *Echange des documents de brevets sur microformats*

Le Comité permanent a adopté les « Principes directeurs relatifs aux microfiches établies par procédé photo-optique ».

#### *Critères de détermination des domaines techniques prioritaires qui présentent un intérêt pour les pays en développement*

Le Comité permanent a adopté des « Critères de détermination des domaines techniques présentant un intérêt pour les pays en développement ».

### LISTE DES PARTICIPANTS \*\*

#### I. Etats membres

**Allemagne (République fédérale d'):** A. Wittmann. **Australie:** F. J. Smith. **Autriche:** J. Fichte. **Bulgarie:** I. Kotzev. **Danemark:** S. T. Simonsen. **Espagne:** T. L. Heras; J. D. Vila Robert. **Etats-Unis d'Amérique:** T. F. Lomont; G. L. Skillington. **Finlande:** E. Häkli. **France:** J. C. Combaldieu; M. Verderosa; A. de Pastors. **Iran:** A. Hashemi. **Japon:** K. Hoshikawa; S. Ono; K. Ishimaru. **Madagascar:** S. Rabearivelo. **Norvège:** P. E. Lillejordet. **Pays-Bas:** J. C. H. Perizonius. **Pologne:** Z. Sobczyk; M. Swiechowski. **République démocratique allemande:** H. Konrad. **République populaire démocratique de Corée:** Ri Tchun Seung; Pak Tchan Rim. **Royaume-Uni:** V. S. Dodd. **Suède:** L. G. Björklund; J. E. Bodin. **Suisse:** E. Caussignac; M. Leuthold. **Tchécoslovaquie:** M. Kopča; M. Fořtovà. **Union soviétique:** W. I. Koukolev; V. I. Blinnikov.

#### II. Organisation membre

**Office européen des brevets (OEB):** A. Vandecasteele; R. Baré.

#### III. Organisation observatrice

**Patent Documentation Group (PDG):** P. Ochsenbein.

#### IV. Bureau

**Président:** L. G. Björklund (Suède). **Vice-présidents:** W. I. Koukolev (Union soviétique); A. Hashemi (Iran). **Secrétaire:** P. Claus.

#### V. Bureau international de l'OMPI

L. E. Kostikov (*Vice-directeur général*); P. Claus (*Directeur, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*); B. Hansson (*Chef de la Section IPC, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*); P. Higham (*Chef de la Section des pays en développement, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*).

\*\* La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

## Union internationale de coopération en matière de brevets (Union du PCT)

### Comité de coopération technique du PCT (PCT/CTC)

Cinquième session

(Genève, 29 novembre-3 décembre 1982)

#### NOTE \*

Le Comité de coopération technique du PCT (ci-après dénommé « Comité ») a tenu sa cinquième session à Genève du 29 novembre au 3 décembre 1982<sup>1</sup>. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement d'organisation du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et de l'article 56 du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le Comité a tenu sa cinquième session en commun avec la sixième session du PCPI. Seize Etats membres et une organisation membre du Comité étaient représentés, un Etat était représenté en qualité d'observateur spécial et cinq Etats étaient représentés par des observateurs. La liste des participants suit la présente note.

#### Documentation minimale du PCT: « Brevets »

Le Comité a estimé qu'il convient de mettre à jour les inventaires existant des documents de brevets de la documentation minimale qui se rattachent à la période définie dans la règle 34.1.c)i)-v) du PCT, de façon à prendre en considération les années 1980, 1981 et 1982.

Le Comité a noté que le Bureau international avait distribué aux offices qui en avaient fait la demande l'inventaire des documents de brevets australiens établi conformément à la règle 34.1.c)iv) du PCT et que les inventaires de documents de brevets autrichiens et canadiens étaient également disponibles sur demande.

Le Comité a examiné, sans prendre de décision, la proposition de l'Union soviétique qui lui avait été soumise par l'Assemblée du PCT, tendant à modifier la règle 34.1.c)vi) du PCT en y ajoutant *in fine* les mots « et à condition également que ces documents soient classés selon la Classification internationale des brevets ».

Le Comité a également examiné une proposition tendant à ajouter les documents de brevets en langue espagnole dans les règles 34.1.c)vi) et 34.1.e) du PCT, modifications que le Comité des questions administratives et juridiques du PCT lui avait soumises afin qu'il étudie les problèmes techniques qui en découleraient. Le Comité a noté que l'adoption des modifications

proposées n'entraînerait sans doute qu'un accroissement relativement minime du nombre des documents de brevets entrant chaque année dans la documentation minimale du PCT. (Le Bureau international a fait remarquer que l'augmentation ne serait pas supérieure à 5.000 documents par an, soit moins de un pour cent de l'accroissement annuel du nombre de documents de brevets entrant dans la documentation minimale du PCT.)

En ce qui concerne les inventaires déchiffrables par machine des abrégés en langue anglaise des documents de brevets selon la règle 34.1.e) du PCT, le Comité a convenu que les inventaires des documents de brevets publiés par l'Union soviétique et par le Japon devront être distribués au début de l'année 1983 aux offices qui en ont fait la demande et que des mises à jour annuelles devront être fournies par l'Office japonais des brevets, par *Derwent Publications Ltd.* et par *Chemical Abstracts Service*, pour être distribuées, et que le Bureau international devra présenter régulièrement (par exemple tous les deux ans) un rapport sur cette question au Comité.

En ce qui concerne le report de la date limite de 1920 fixée dans la règle 34.1.c)i) du PCT, le Comité a décidé de ne pas poursuivre l'examen de cette question; toutefois, il a estimé que toute administration chargée de la recherche internationale qui aurait à sa disposition ou qui effectuerait d'autres études sur cette question devrait les porter à l'attention des autres administrations chargées de la recherche internationale et du Bureau international.

#### Documentation minimale du PCT: littérature non-brevets

##### Liste de périodiques en vertu de la règle 34.1.b)iii) du PCT

Le Comité a convenu que sept périodiques figurant actuellement sur la liste établie en vertu de la règle 34.1.b)iii) du PCT doivent en être supprimés. En ce qui concerne les périodiques qui pourraient être ajoutés à cette liste, le Comité a prié le Groupe de travail du PCPI sur les questions spéciales d'étudier la liste de ces adjonctions et de lui faire des recommandations à ce sujet à sa prochaine session.

##### *Journal of Patent-Associated Literature (JOPAL)*

Le Comité a examiné l'étude effectuée par le Bureau international sur les avantages et les inconvénients des futures lignes de conduite possibles destinées à garantir à long terme la publication du *JOPAL*. Rappelant la décision prise à sa troisième session, tenue en octobre 1980, en ce qui concerne la mise en œuvre, pour une période expérimentale d'un an, d'un projet de coopération pour la sélection d'articles dans les périodiques de la documentation minimale du PCT, le Comité a convenu de se prononcer sur l'issue finale de ce

\* Rédigée par le Bureau international.

<sup>1</sup> Pour la note relative à la quatrième session du PCT/CTC, voir *La Propriété industrielle*, 1982, p. 88.

projet à l'expiration de la période expérimentale en cours, dans le délai d'une année.

En se prononçant sur cette question, le Comité a pris note des déclarations de plusieurs délégations selon lesquelles la présentation actuelle de la publication ne permettait pas à leur office d'utiliser efficacement les renseignements contenus dans le *JOPAL* et il a pris note de plusieurs suggestions faites en vue de remédier à cette situation.

Le Comité a prié le Groupe de travail du PCPI sur les questions spéciales d'étudier cette question lors de sa session de mai 1983.

## LISTE DES PARTICIPANTS \*\*

### I. Etats membres

**Allemagne (République fédérale d'):** A. Wittmann. **Australie:** F. J. Smith. **Autriche:** J. Fichte. **Danemark:** S. T. Simonsen. **Etats-Unis d'Amérique:** T. F. Lomont; G. L. Skillington. **Finlande:** E. Häkli. **France:** J. C. Combaldieu; M. Verderosa; A. de Pastors. **Japon:** K. Hoshikawa; S. Ono; K. Ishimaru. **Madagascar:** S. Rabearivelo. **Norvège:** P. E. Lillejordet. **Pays-Bas:** J. C. H. Perizonius. **République populaire démocratique de Corée:** Ri Tchun Seung; Pak Tchan Rim. **Royaume-Uni:** V. S. Dodd. **Suède:** L. G. Björklund; J. E. Bodin. **Suisse:** E. Caussignac; M. Leuthold. **Union soviétique:** W. I. Koukolev; V. I. Blinnikov.

### II. Organisation membre

**Office européen des brevets (OEB):** A. Vandecasteele; R. Baré.

### III. Observateurs spéciaux

**Espagne:** T. L. Heras; J. D. Vila Robert.

### IV. Etats observateurs

**Bulgarie:** I. Kotzev. **Iran:** A. Hashemi. **Pologne:** Z. Sobczyk; M. Swiechowski. **République démocratique allemande:** H. Konrad. **Tchécoslovaquie:** M. Kopča; M. Fořtová.

### V. Organisation observatrice

**Patent Documentation Group (PDG):** P. Ochsenbcin.

### VI. Bureau

*Président:* L. G. Björklund (Suède). *Vice-présidents:* W. I. Koukolev (Union soviétique); A. Hashemi (Iran). *Secrétaire:* P. Higham (OMPI).

\*\* La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

## VII. Bureau international de l'OMPI

L. E. Kostikov (*Vice-directeur général*); P. Claus (*Directeur, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*); P. Higham (*Chef de la Section des pays en développement, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*); B. Bartels (*Chef de la Section juridique PCT, Division PCT*).

## Union pour la Classification internationale des brevets (Union IPC)

### Comité d'experts

Onzième session

(Genève, 6-10 décembre 1982)

### NOTE \*

Le Comité d'experts de l'Union pour la Classification internationale des brevets (Union IPC) a tenu sa onzième session à Genève, du 6 au 10 décembre 1982. Treize Etats membres étaient représentés. L'Office européen des brevets (OEB) était aussi représenté. La liste des participants suit la présente note.

Le Comité d'experts a notamment:

— approuvé les propositions de modification (à la fois pour la version française et pour la version anglaise) de la Classification internationale des brevets (CIB) présentées par le Groupe de travail sur l'information en matière de recherche du Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) pour 5 classes et 84 sous-classes de la CIB, comme suit:

- Section A: modifications concernant 12 sous-classes,
- Section B: modifications concernant 1 classe et 21 sous-classes,
- Section C: modifications concernant 2 classes et 11 sous-classes,
- Section D: modifications concernant 3 sous-classes,
- Section E: modifications concernant 2 sous-classes,
- Section F: modifications concernant 1 classe et 8 sous-classes,
- Section G: modifications concernant 1 classe et 16 sous-classes,
- Section H: modifications concernant 11 sous-classes;

— pris note du rapport sur les activités consacrées à la CIB par le PCPI et ses Groupes de travail en 1982 et entériné les recommandations du PCPI;

\* Rédigée par le Bureau international.

— examiné le rapport de la première session du Groupe de travail spécial du PCPI sur la révision du Guide d'utilisation de la CIB et formulé certaines observations sur la révision recommandée du texte du Guide qui lui était proposé par ledit Groupe de travail;

— pris note des recommandations et des conclusions du Séminaire spécialisé sur la CIB tenu en mai 1982 à Vienne, dont les résultats ont été étudiés par le Groupe de travail spécial du PCPI sur la révision du Guide d'utilisation de la CIB lors de sa première session;

— pris note du rapport présenté par le Bureau international sur l'élaboration de la quatrième édition de la CIB, des publications connexes et de la documentation y relative.

## LISTE DES PARTICIPANTS \*\*

### I. Etats membres

**Allemagne (République fédérale d'):** H. Höper. **Danemark:** S. T. Simonsen. **Espagne:** J. D. Vila Robert. **Etats-Unis d'Amé-**

\*\* La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

**rique:** T. F. Lomont. **Finlande:** H. I. Lommi. **France:** A. de Pastors. **Japon:** K. Hoshikawa; S. Ono; K. Ishimaru. **Norvège:** P. E. Lillejordet. **Pays-Bas:** S. de Vries. **Royaume-Uni:** V. S. Dodd. **Suède:** J. von Döbeln. **Suisse:** E. Caussignac. **Union soviétique:** M. Makarov.

### II. Organisation internationale

**Office européen des brevets (OEB):** E. de Bundel; F. Borms.

### III. Bureau

*Président :* E. Caussignac (Suisse). *Vice-présidents :* K. Hoshikawa (Japon); S. T. Simonsen (Danemark). *Secrétaire :* B. Hansson (OMPI).

### IV. Bureau international de l'OMPI

P. Claus (*Directeur, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*); B. Hansson (*Chef de la Section IPC, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*); A. Sagarminaga (*Administrateur principal chargé de la Classification en matière de brevets, Section IPC*); A. Nakamura (*Administrateur principal chargé de la Classification en matière de brevets, Section IPC*).

## Études générales

### Quelle protection pour les caractères typographiques en Suisse?

K. STOYANOV \*

---

\* Directeur du Département juridique, Ilex Trust Services S.A., Genève. Cet article est fondé sur la thèse de doctorat de l'auteur intitulée *La Protection juridique des caractères typographiques : Etude de l'Arrangement de Vienne* (Genève, Librairie Droz, 1981).







---

*CORRIGENDUM*

**La protection par brevets  
dans le domaine du génie génétique**

A. HÜNI et V. BUSS

## Nouvelles diverses

### RÉPUBLIQUE DE CORÉE

« *Administrator, Office of Patents Administration* »

Nous apprenons que M. Sung Jua Hong a été nommé  
*Administrator of the Office of Patents Administration.*

## Calendrier

### Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

#### 1983

- 18 au 22 avril (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information générale
- 25 au 29 avril (Genève) — Union de coopération en matière de brevets (PCT) — Comité chargé des questions administratives et juridiques
- 2 au 6 mai (Genève) — Comité d'experts sur l'activité inventive commune
- 26 mai au 3 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur les questions spéciales et Groupe de travail sur la planification
- 6 au 17 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de recherche
- 13 au 17 juin (Genève) — Comité d'experts sur la protection juridique du logiciel
- 20 au 24 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail spécial sur la revision du Guide de la classification internationale des brevets
- 4 au 8 juillet (Genève) — Comité consultatif commun Unesco-OMPI sur l'accès des pays en développement aux œuvres protégées par le droit d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 12 au 20 septembre (Genève) — Union pour la classification internationale des brevets (IPC) — Comité d'experts
- 14 au 16 septembre (Paris) — Colloque d'organisations internationales non gouvernementales sur la double imposition des redevances de droits d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 19 au 23 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et Comité de coopération technique (PCT/CTC) du PCT
- 26 septembre (Genève) — Union de Paris — Célébration du centenaire de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle

- 26 septembre au 4 octobre (Genève) — Organes directeurs (Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI; Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC, PCT, Budapest, TRT et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne; Comité des Directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne)
- 17 au 21 octobre (Genève) — Comité d'experts gouvernementaux sur des statuts types à l'intention des organismes administrant les droits d'auteur dans les pays en développement (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 21 au 25 novembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information générale
- 28 novembre au 2 décembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur les questions spéciales et Groupe de travail sur la planification
- 5 au 7 décembre (Genève) — Union de Berne, Convention universelle sur le droit d'auteur et Convention de Rome — Sous-comités sur la distribution par câble du Comité exécutif de l'Union de Berne, du Comité intergouvernemental du droit d'auteur et du Comité intergouvernemental de la Convention de Rome (convoqués conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 8 et 9 décembre (Genève, siège du BIT) — Convention de Rome — Comité intergouvernemental (convoqué conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 12 au 16 décembre (Genève) — Union de Berne — Comité exécutif — Session extraordinaire (tenant, pour l'examen de certaines questions, des réunions communes avec le Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur)

#### 1984

- 27 février au 24 mars (Genève) — Revision de la Convention de Paris — Conférence diplomatique

### Réunions de l'UPOV

#### 1983

- 26 et 27 avril (Genève) — Comité administratif et juridique
- 28 avril (Genève) — Comité consultatif
- 17 au 19 mai (Cambridge) — Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'informatique
- 30 mai (Saragosse) — Groupe de travail technique sur les plantes potagères — Sous-groupe
- 30 mai au 1<sup>er</sup> juin (Saragosse) — Groupe de travail technique sur les plantes potagères
- 7 juin (Tystofte, Skaelskør) — Groupe de travail technique sur les plantes agricoles — Sous-groupes
- 8 au 10 juin (Tystofte, Skaelskør) — Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
- 20 septembre (Rome) — Groupe de travail technique sur les plantes fruitières — Sous-groupes
- 21 au 23 septembre (Rome) — Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
- 27 au 29 septembre (Conthey) — Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
- 3 et 4 octobre (Genève) — Comité technique
- 11 octobre (Genève) — Comité consultatif
- 12 au 14 octobre (Genève) — Conseil
- 7 et 8 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique
- 9 et 10 novembre (Genève) — Réunion d'information avec les Organisations internationales non gouvernementales

### Autres réunions concernant la propriété industrielle

#### 1983

- Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle — 5 au 7 septembre (Munich) — Assemblée et réunion annuelle
- Association internationale pour la protection de la propriété industrielle — 22 au 27 mai (Paris) — XXXII<sup>e</sup> Congrès
- Benescience Foundation — 27 au 29 avril (Munich) — Conférence sur la rédaction et l'interprétation des revendications en matière de brevets
- Gouvernement français — 25 mai (Paris) — Cérémonie en l'honneur du Centenaire de la Convention de Paris
- Ligue internationale contre la concurrence déloyale — 18 au 21 septembre (Montréal) — Journées d'études
- Organisation européenne des brevets — 6 au 9 décembre (Munich) — Conseil d'administration

#### 1984

- Office royal suédois des brevets et de l'enregistrement — 13 au 15 juin (Stockholm) — Symposium sur le Centenaire du système suédois des brevets

